

CONFRONTATIONS EUROPE

Trimestriel - Avril-Juin 2018

LA REVUE

Numéro 121 - Prix : 7,50 €



DANS CE NUMÉRO

Entreprises

Augustin de Romanet
Pierre-André de Chalendar

Consultations citoyennes

Marcel Grignard
Marine Pouzoulet

Migrations

Fransje Molenaar
Pascal Brice

<http://confrontations.org>

Confrontations Europe, c'est aussi un site internet

ANALYSER - DÉCRYPTER - PROPOSER

1

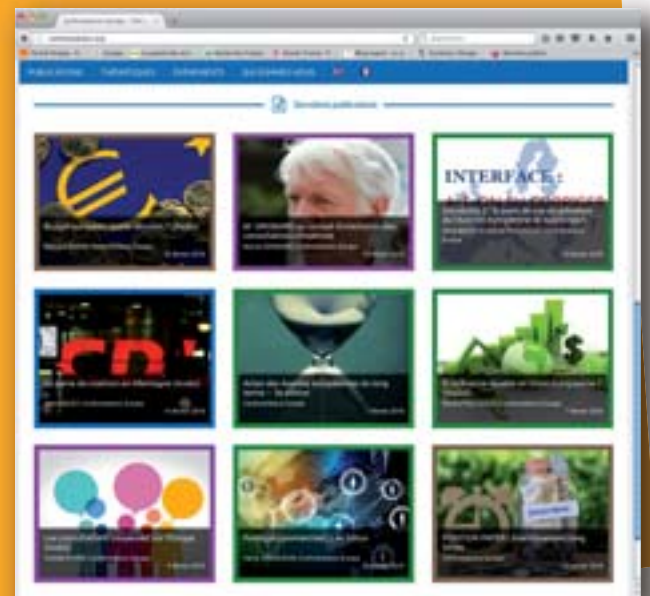
- Des analyses approfondies de l'actualité européenne.
- Un décryptage des grands enjeux en débat.
- Des pistes de propositions pour influencer les décisions.



MODERNE - LISIBLE - ACCESSIBLE

2

- Nos publications :
La Revue, Interface,
Position papers.
- Les podcasts et articles
parus dans les médias.
- Les comptes rendus
de séminaires et de conférences.
- Nos événements à venir



DES RAISONS D'ÊTRE EUROPÉEN



© CESE

Marcel Grignard,
président de
Confrontations Europe

Des consultations citoyennes consacrées à l'Europe vont se dérouler dans la majorité des États membres jusqu'en octobre prochain avant que nous ne basculions dans la campagne des élections du futur Parlement européen de mai 2019. Un nouveau Parlement européen et une nouvelle commission en coproduction avec le Conseil de l'UE auront alors la charge de mettre en œuvre une politique européenne dont nous ignorons largement la part de renouveau qu'elle inclura.

Nous consacrons une part importante de la revue à décrypter, proposer ce que pourrait concrètement être une Union européenne répondant mieux aux attentes, aux besoins tant dans les procédures que dans les politiques et leur mise en œuvre.

Derrière l'embellie économique et les discours volontairement européens, les fondamentaux des crises demeurent. La progression des replis nationaux se vérifie à chaque processus électoral. Dans cette Europe divisée, où dominent les intérêts domestiques, il va être extrêmement difficile de progresser et l'ambition de refondation risque de devenir bien pâle.

Si, comme cela semble probable, les progrès demeurent modestes, qu'ils s'inscrivent au moins sur la bonne trajectoire et ciblent les priorités susceptibles de répondre aux préoccupations des Européens. La direction à prendre est, à notre sens, assez évidente : alors que la Chine affiche de fortes ambitions et dispose de moyens à la hauteur, et que les États-Unis défendent coûte que coûte leurs intérêts, la seule voie pour les Européens est de faire ensemble en optant pour un développement en cohérence avec leurs valeurs et leur culture.

Partant de là, il devrait être possible de décider d'investir ensemble efficacement dans les domaines où se joue notre avenir : numérique, intelligence artificielle, transition énergétique... en y incluant l'indispensable investissement social. On ne redonnera pas le goût de l'Europe aux Européens sans que s'y traduise l'ambition de l'économie sociale de marché. Le rapport « Entreprise et Intérêt général » remis en mars au gouvernement par Nicole Notat et Jean-Dominique Senard¹⁾ propose que chaque entreprise définisse « sa raison d'être ». Nous partageons avec eux l'objectif d'en faire un enjeu européen face aux défis de la compétition mondiale. Une approche partagée de la finalité de l'entreprise en Europe mettrait en cohérence macro et micro dans une même ambition de refondation du projet européen.

Nous n'oublions pas non plus la zone euro. Les propositions pour améliorer sa gouvernance, assurer sa stabilité et son efficacité ne manquent pas et nous essayons de défricher un chemin possible et souhaitable préservant l'unité et la solidarité des Européens.

Les consultations citoyennes doivent permettre un diagnostic en profondeur des perceptions et attentes des citoyens. Souhaitons qu'elles permettent de définir des priorités, qu'elles soient un galop d'essai réussi qui retrace un possible futur européen. La participation des citoyens deviendrait ainsi un levier, une véritable réponse à la crise démocratique qui nous met en danger.

1) Jean-Dominique Senard est président du groupe Michelin, et Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT et présidente de Vigeo-Eiris.

► ENJEUX DE REFONDATION

- p. 4 Une stratégie de long terme pour l'Europe, par Anne Macey
- p. 6 Retour sur l'appel des quatorze économistes français et allemands, par Thierry Philipponnat
- p. 8 Quelles perspectives pour renforcer la zone euro ? Par Anne Macey
- p. 10 Consultations citoyennes : que peut-on en attendre ? Par Marcel Grignard
- p. 12 L'Europe à l'écoute des jeunes, par Marine Pouzoulet
- p. 15 Un guide pour aller plus loin, par Marine Pouzoulet
- p. 16 Groupe ADP, plus haut grâce à l'Europe, par Augustin de Romanet
- p. 17 Saint-Gobain, Européen convaincu, par Pierre-André de Chalendar

► AXES DE CONFRONTATIONS

- p. 18 Industrie, un enjeu commun pour l'Europe, par Édouard Simon
- p. 19 L'Europe, puissance numérique en devenir ? Par Morgane Goret Le Guen et Édouard Simon
- p. 20 Une finance au service du développement de long terme en Europe, par Marine Pouzoulet et Anne Macey
- p. 21 Pour une transition énergétique socialement responsable, par Michel Cruciani et Morgane Goret Le Guen

► BREXIT

- p. 22 Le « level playing field » : un partenariat positif avec l'UE ? Par Hervé Jouanjean

► MIGRATIONS

- p. 24 L'urgence de réviser Dublin, par Laurent Giovannoni
- p. 26 En France, compter sur l'œuvre de l'hospitalité, par Jérôme Vignon
- p. 27 En Allemagne, une politique d'État en faveur de l'intégration, par Rose Langer
- p. 28 La politique migratoire de l'UE, facteur d'instabilité au Sahel ? Par Fransje Molenaar
- p. 29 Les missions de protection de l'Ofpra, du Proche-Orient au Sahel, par Pascal Brice

► EUROPE 21

- p. 30 Pour une identité européenne : l'initiative Europe 21, par Philippe Herzog

CONFRONTATIONS EUROPE LA REVUE

Fondée par Philippe Herzog et Claude Fischer. Directeurs de la publication : Marcel Grignard et Anne Macey • Rédactrice en chef : Clotilde Warin • Iconographie : Alexis Couette • Secrétariat de rédaction : Alexis Couette et Sophia Richter • Comité de rédaction : Irina Boulin-Ghica, Olivier Fréget, Marcel Grignard, Philippe Herzog, Hervé Jouanjean, Édouard-François de Lencquesaing, Anne Macey, Patrice Pélissier, Thierry Philipponnat, Édouard Simon, Jérôme Vignon, Clotilde Warin • Adresse : 227, bd Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86. Courriel : confrontations@confrontations.org. Internet : confrontations.org • N° CP : 0419 P 11 196. N° ISSN : 1955-7337 • Réalisation : C.A.G., Paris • Imprimeur : R.A.S. (95) • Illustration de couverture : © iqoncept

UNE STRATÉGIE DE LONG TERME POUR L'EUROPE

À un an des prochaines échéances électorales européennes, l'Europe est trop lente, pas assez efficace ni juste. Il est crucial de redéfinir le pourquoi de l'Europe dans le monde tel qu'il va. Cela suppose, et c'est l'axe principal de travail de Confrontations Europe⁽¹⁾ pour l'année à venir, d'éclairer les conditions à réunir pour développer une stratégie de long terme en interne et en externe pour l'Europe dans la compétition mondiale.

Le choix politique offert aux citoyens ne peut être : *statu quo* ou repli national. C'est seulement quand nous nous confrontons à d'autres grandes régions du monde que nous percevons, nous Européens, ce qui nous unit, nous rend uniques, au-delà de nos diversités. L'Europe a des préférences collectives relativement homogènes par rapport au monde extérieur. Le projet politique européen combinant économie sociale de marché et libertés publiques est inédit, mais cela n'apparaît pas clairement, pas seulement parce que les citoyens ne le perçoivent pas toujours, mais parce que son potentiel ne s'est pas concrétisé pour tous et que nous restons divisés. Dans un monde complexe et en évolution rapide, paradoxalement, c'est la perception de ces menaces et risques stratégiques extérieurs sur nos valeurs communes et nos intérêts stratégiques communs qui peut nous inciter collectivement à être à la hauteur de notre époque, de son urgence, de sa gravité.

Mais comment mobiliser les forces vives et les citoyens de sociétés de plus en plus polarisées quand ces préférences collectives sont loin d'être toujours traduites dans les faits ou même dans les priorités politiques ? Nos chefs d'État et de gouvernement ont souvent utilisé Bruxelles comme bouc-émissaire, plutôt que de vouloir réaliser l'Europe ensemble. Si nous avons inscrit dans les traités l'économie sociale de marché, nous n'avons pas su articuler l'économie et le social, ce dernier étant renvoyé au national. Face aux réfugiés, nous avons laissé les pays situés aux frontières extérieures de l'Europe seuls, quand ils auraient pu attendre

un peu de solidarité. Nous avons voulu une Europe ouverte sur le monde et sur les autres, mais n'avons pas su créer les conditions pour que l'Europe définisse un « camp de base dans la mondialisation », un cadre de compétition juste au sein de l'Europe comme avec le reste du monde. Dans ces conditions, l'Europe s'est fondue dans une mondia-

l'utopie qui nous reste pour laquelle cela vaut la peine de se battre et de continuer à se battre », rappelait Daniel Cohn-Bendit à une récente conférence sur l'Europe.

C'est pourquoi Confrontations Europe a choisi de centrer son principal axe stratégique pour l'année 2018 autour du développement d'une stratégie de long terme pour l'Europe dans la compétition mondiale, déclinée en deux volets externe et interne. Dans un contexte de montée des nationalismes, extrémismes et autoritarismes, où la mondialisation et le rapport à l'autre sont en question, nous ne pourrions préserver cette ouverture et coopération avec le monde et avec les autres que si l'Europe se dote des moyens de promouvoir et protéger ses valeurs communes et ses intérêts stratégiques au niveau européen.

Le premier volet externe comprend la réponse européenne à apporter aux deux géants que sont les États-Unis de Donald Trump et la Chine de Xi Jinping, notamment en matière de commerce et d'investissements directs étrangers. Entre « America First » et la Route de la Soie chinoise, nous ne sommes pas protégés par les règles multilatérales du libre-échange telles qu'elles sont appliquées. En même temps, une rupture dans les échanges rétrécirait dramatiquement nos horizons et nous plongerait dans une spirale négative. Comment promouvoir un juste échange plus conforme à notre vision du monde, si ce n'est en mettant en œuvre un principe de réciprocité et un contrôle des investissements directs étrangers en Europe ? Si les pays européens demeurent divisés sur le sujet, les lignes sont en train de bouger. Quelles sont les conditions nécessaires pour y parvenir ? C'est cette même préoccu-

lisation mal-aimée et les extrêmes ont beau jeu de l'accuser d'être le cheval de Troie de la mondialisation. Mais derrière de grands discours identitaires de grandeur nationale, les partisans du repli ne peuvent offrir que l'impuissance et la haine de l'autre au sein de nations devenues trop petites pour peser dans le monde actuel. Saisir les préoccupations et attentes des Européens dans des sociétés de plus en plus polarisées et bousculées par de profondes mutations numérique, écologique, démographique et sociétale, est indispensable pour pouvoir engager la nécessaire transformation de nos modes de vie et, partant, du projet européen. C'est le seul levier d'action pertinent dans la mondialisation, « la seule

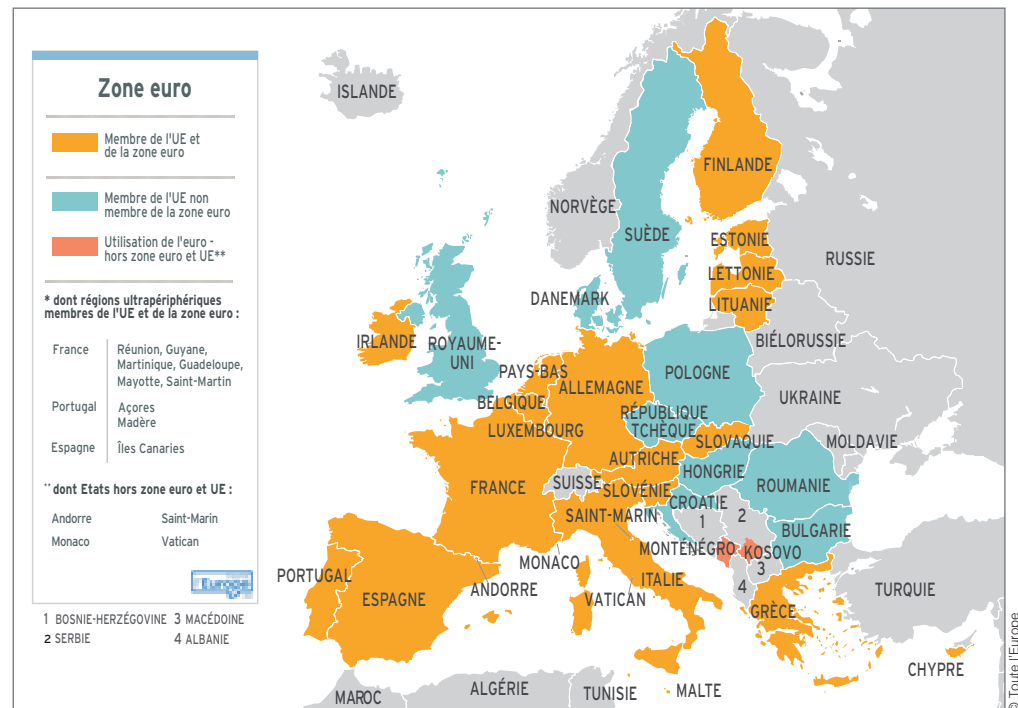


© Confrontations Europe

pation qui inspire le besoin d'un cadre juste entre entreprises mais aussi à l'égard des citoyens (qu'il s'agisse de la protection des données, de la sécurité alimentaire...) ou de la planète, face aux géants du numérique américain et demain chinois, aux pratiques environnementales, sociales, politiques.

Le deuxième volet, interne, consiste à retrouver cette force qui nous unit pour construire ensemble une stratégie européenne de développement durable de long terme pour l'ensemble de l'Europe. La grande bataille de l'année sera celle du budget et de l'avenir de la cohésion en Europe. Elle passe notamment par la définition des biens communs que nous serions prêts à accepter de partager au sein de la zone euro et en Europe. Dans un contexte où le Brexit ampute un budget européen qui doit aussi faire face à de nouvelles priorités, comment repenser le budget européen, en partant d'abord des politiques communes, dans le cadre de la négociation du cadre financier pluriannuel pour l'Union (2021-2027) ?

La consolidation de la zone euro est indispensable. Les positions encore très éloignées des pays européens se focalisent sur l'union bancaire, l'union des marchés de capitaux. Mais comment permettre aux économies européennes de mieux converger sans capacité budgétaire commune pour investir et mutualiser ? Autre difficulté : renforcer la zone euro ne doit pas se faire au détriment de la cohésion de l'Union, Angela Merkel l'a bien compris. Nous viserons donc à affiner le positionnement de Confrontations Europe sur la proposition de renforcement de l'union économique et monétaire mise sur la table par la Commission européenne. Mais comment avancer dans ces



conditions ? Ce sera forcément à travers une Europe différenciée, mais ce ne doit pas être au détriment de l'intégrité de l'Union. Il faut partir de notre cadre à 28. Il y aura des différenciations à l'intérieur, mais probablement pas de noyau dur de fondateurs en accord sur tout. Sur la défense comme sur la taxation du numérique, la France est assez proche des Polonais, sur la politique commerciale, les Pays-Bas sont les plus fermes à l'égard de Donald Trump. Nous pouvons nouer des coopérations renforcées par des politiques *ad hoc* au cas par cas qui formeront des cercles différenciés qui avanceront. Rien ne sert d'antagoniser ou de stigmatiser, nous devons avancer avec nos

partenaires. Le *statu quo* ne peut qu'ouvrir la voie aux populistes et extrémistes.

Nous sommes aujourd'hui face à une immense responsabilité. Les Européens veulent-ils que leur destin soit préempté par d'autres grandes régions du monde qui leur imposeront un mode de vie en commun qui ne leur conviendrait pas ? Ou l'Europe veut-elle peser dans le monde et sur son propre destin ? C'est là un choix politique dont les Européens doivent se saisir.

Anne Macey, déléguée générale à Confrontations Europe

1) À travers son groupe de travail Conjoncture et Prospectives.

EUROPE : POURQUOI « REFONDATION »

Confrontations Europe accole le terme de « refondation » à l'avenir de l'Union européenne depuis un bon moment. Cette notion, de plus en plus utilisée, fait néanmoins débat. Il n'est pas sans ambiguïté, d'où la nécessité d'en repréciser le sens.

Loin de nous l'idée qu'il faudrait mettre à terre tout ce qui a été édifié afin de rebâtir l'édifice Europe mal en point. Nous ne cherchons pas à gommer plus d'un demi-siècle de construction, d'actions, d'énergie, de passions. Que serait l'Europe aujourd'hui s'il n'y avait eu, la Communauté économique de l'acier et du charbon (CECA), la politique agricole commune, les fonds structurels, Erasmus, la charte des droits fondamentaux, la politique énergétique... ? Où en serions-nous aujourd'hui si en matière de régulation financière, de gestion de la monnaie ou d'investissements, nous en étions restés aux politiques d'avant la crise de 2008 ?

Mais reconnaître et valoriser ce qui avance ne doit pas occulter les limites des politiques européennes et la manière dont elles sont mises en œuvre. L'Europe d'aujourd'hui ne parvient pas à proposer un avenir commun souhaitable alors que croissent scepticisme et montée des replis nationaux. Le problème ne tient pas à un déficit de communication - les Européens savent bien que l'Europe fait tout ce qu'il faut (ou ce qu'elle peut) ! Refonder pour mieux relever les défis redoutables d'un monde qui n'est plus celui qui prévalait. Il en est ainsi notamment des politiques commerciales et de concurrence, pensées dans une Europe et un environnement international radicalement différents. Refonder parce que ne pas changer de trajectoire c'est prendre le risque de voir le scénario du délitement finir par s'imposer.

Marcel Grignard, président de Confrontations Europe

RETOUR SUR L'APPEL DES QUATORZE ÉCONOMISTES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Le débat autour de la réforme de la zone euro a pris de l'ampleur dès le début de l'année. Le 16 janvier, quatorze économistes français et allemands⁽¹⁾ ont lancé un Appel appelant à la nécessaire refondation de la zone euro. Thierry Philipponnat nous livre ici une lecture critique de ces propositions denses et constructives. Très vite, Marcello Messeri et Stefano Micossi⁽²⁾ ont réagi. Des réponses ont été apportées notamment par Jean Pisani-Ferry et Jeromin Zettelmeyer⁽³⁾. Un plan sur l'avenir de la zone euro a été publié par *Politico* signé de Pervenche Bérès, Laurence Boone, Gerhard Schick...⁽⁴⁾ Confrontations Europe s'est saisi du débat et a organisé début avril un séminaire autour d'**Agnès Bénassy-Quéré, Dominique Graber et Thierry Philipponnat**⁽⁵⁾ afin d'apporter sa pierre aux échanges. C'est cet ensemble d'analyses que nous choisissons de publier ici.

L'initiative récente de quatorze économistes français et allemands visant à réconcilier solidarité et discipline de marché dans la zone euro participe d'une volonté de dépasser le clivage connu entre pays partisans de l'un et l'autre mode de gestion. En 26 pages très denses, la contribution des 14 tente de dresser de façon pragmatique le tableau d'une zone euro plus cohérente et compatible avec les contraintes politiques qui sont les siennes.

La clef de lecture sera de considérer ces propositions comme une étape dans la direction d'une zone euro cohérente, et non comme une tentative d'esquisser la solution ultime ou parfaite. Notre filtre consistera à regarder si les mesures proposées vont, d'un point de vue économique, dans la direction des objectifs annoncés, et non à les comparer avec un design idéal de la zone euro.

Afin de réconcilier solidarité et discipline de marché au sein de la zone euro, le papier des 14 articule ses propositions autour de trois axes : la cohérence économique de la zone euro, les mécanismes institutionnels à même de faire advenir une meilleure gouvernance et la réforme de l'architecture financière de la zone euro. Nous les étudierons point par point.

Améliorer la cohérence économique de la zone euro

Parmi les mesures proposées sur ce point, une proposition importante consisterait à lier le niveau des dépenses budgétaires d'un État à celui du potentiel de croissance de son économie. Cette mesure a un sens écono-



mique fort et, en tout état de cause, supérieur à la règle mécanique actuelle limitant les déficits publics à 3 % et la dette publique à 60 % du PIB.

Pour être cohérente, cette mesure n'en est pas moins sans faiblesses conceptuelles, du fait, d'une part, de la fragilité de la notion de croissance potentielle et de la difficulté de son évaluation et, d'autre part, de l'absence de prise en compte du lien entre soldes budgétaires, soldes extérieurs et niveau d'épargne des pays. Or, ce lien crée une situation où les déficits des uns sont mécaniquement le reflet des excédents des autres.

Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle de cette mesure n'est pas simple (sa description ne comporte pas moins de 9 points !) et ne va pas assez loin quand il est question de forcer les États ne respectant pas les règles budgétaires à se financer par le biais d'obligations subordonnées (« juniors »). Cette piste est la bonne mais il faudrait que ces obligations subordonnées puissent subir une perte en capital : la proposition faite d'une simple prorogation de l'échéance n'est pas suffisante. Un marché financier requiert, afin de remplir sa fonction d'allocation de l'épargne, que les investisseurs encourrent un risque de perte de leur capital.

Deux idées fortes émergent ici. En matière de gouvernance économique, les signataires de l'Appel envisagent de séparer les rôles de décision et de surveillance, le premier revenant à la Commission européenne (avec différentes variantes possibles), et le second au Mécanisme Européen de Stabilité (MES). Cette proposition est certes moins ambitieuse que la solution⁽⁶⁾ qui consisterait à avoir un ministre des finances de la zone euro responsable devant les représentants du Parlement européen émanant de la zone euro, mais probablement plus réaliste à court terme. Ce serait une étape dans la direction d'une cohérence accrue de la zone.

Sur le volet de la gouvernance financière, les 14 proposent de conférer la pleine autorité au Conseil de résolution unique pour mettre en œuvre, et non simplement élaborer, les plans de résolution et de redressement des banques. Il n'est, pour se convaincre de la pertinence de cette proposition, que de constater, par exemple, que le système actuel de prise de décision a conduit le contribuable italien à déboursier... 31 milliards d'euros depuis 2015, ce qui est en contradiction avec l'objectif du mécanisme européen de résolution, adopté en 2014, de protection des budgets publics contre les faillites bancaires.

Renforcer l'architecture financière de la zone

Les réformes proposées ici visent deux objectifs. Tout d'abord, mettre fin au cercle vicieux de dépendance mutuelle entre banques et États qui conduit les banques à financer leur État d'origine en comptant sur ce dernier pour les sauver en cas de problème. Ensuite, donner la possibilité aux investisseurs de financer les États de la zone euro en prenant le moins de risques possible et, de façon réciproque, permettre aux États de la zone euro d'accéder aux marchés financiers à un coût contrôlé même dans les moments de turbulence.

Comment mettre en place de telles réformes ? Là encore l'Appel est très détaillé.

La première mesure consisterait à appliquer aux banques une « concentration charge » définie comme une exigence de capital réglementaire supplémentaire s'appliquant lorsqu'un certain seuil de détention de la dette de leur pays d'origine est dépassé. Cette mesure a le mérite de reconnaître implicitement que la dette des pays membres de la zone euro n'est pas sans risque. En tant que telle, elle va


dans la bonne direction. Pour autant, elle ne suffira pas à résoudre le problème du lien néfaste entre banques et pays de la zone euro qui perdurera tant que la réglementation prudentielle bancaire entretiendra, en leur appliquant une pondération nulle, la fiction de l'absence de risque des dettes souveraines.

La deuxième mesure a pour but de renforcer l'Union des marchés de capitaux et d'affermir les pouvoirs et la gouvernance de l'Autorité européenne des marchés financiers⁽⁷⁾ en tant que facteurs d'amortissement des chocs financiers dans la zone euro. Si ces points sont effectivement importants dans une optique de développement d'un marché financier européen permettant un meilleur financement de l'économie, cette mesure ne contribuera pas par elle-même à amortir les chocs financiers de la zone euro ni à résoudre le problème créé par le lien entre banques et États.

L'« actif sûr » ne saurait être une solution

La troisième mesure vise au développement à grande échelle d'un « actif sûr » (*safe asset*) constitué d'obligations souveraines émises par les États de la zone euro. Cet « actif sûr » serait censé avoir pour vertu d'amortir les variations de marché, ce qui serait bénéfique aux investisseurs et créerait *ipso facto* une demande pour les obligations souveraines en euro, et bénéficierait ainsi en retour aux États émetteurs. L'ingénierie financière, même la plus habile, ne peut néanmoins jamais occulter les réalités économiques fondamentales. Cet « actif sûr » ne saurait être une solution pour plusieurs raisons. Si aucune obligation émise par un État de la zone euro ne peut être considérée comme étant sans risque, il n'est pas cohérent de considérer qu'un panier constitué de telles obligations puisse l'être. Ensuite, l'idée qu'un panier de valeurs mobilières amortisse les variations des prix de marché de ses composants ne correspond pas à la réalité puisqu'elle est fondée sur l'existence d'un arbitrage sans risque qui n'existe pas sur les marchés financiers. Troisième raison, si les banques concentrent aujourd'hui leurs achats sur les obligations émises par leur État d'origine, ce n'est pas parce qu'elles ne savent pas composer elles-mêmes un panier diversifié (cela est trivial), mais parce que cela leur offre une garantie implicite d'être sauvées en cas de nécessité. Quatrième point, il est paradoxal de présenter l'« actif sûr » à la fois comme un outil permettant un meilleur

accès des émetteurs aux marchés dans les périodes de turbulence et de prévoir un mécanisme d'exclusion des émetteurs ayant perdu l'accès aux marchés. Et, dernier argument, l'émission sur le marché primaire d'un actif de ce type nécessiterait la coordination des programmes d'émission des différents États membres de la zone, ce qui est hautement irréaliste...

Les propositions des quatorze économistes, analysées ici trop succinctement, ne dessinent pas la zone euro idéale mais constituent une base réaliste pour progresser dans cette direction. En cela, elles doivent être saluées, débattues et approfondies. Néanmoins, leur plus grande faiblesse vient de l'hésitation, présente dans l'ensemble du texte, à reconnaître le rôle du libre fonctionnement des marchés financiers. La proposition simultanée de mécanismes d'incitation des émetteurs par les prix de marché et de mesures visant à éviter les variations de marché plonge le lecteur dans le doute quant à l'intention générale du document. L'un des problèmes majeurs de la zone euro réside dans l'asymétrie de traitement entre créanciers et débiteurs dans l'application de la discipline de marché : appliquer cette discipline aux débiteurs mais pas, ou pas systématiquement, aux créanciers ne fera qu'entretenir les incohérences de la zone euro et nourrir des voix populistes trop heureuses de voir la thèse de la collusion entre financiers et responsables politiques ainsi confortée. 

Thierry Philipponnat,
directeur de l'Institut Friedland

1) Centre for Economic Policy Research n° 91 - January 2018. Agnès Bénassy-Quéré (École d'Économie de Paris, Université P. Brunnermeier (Princeton University), Henrik Enderlein (Hertie School of Governance et Institut Jacques-Delors, Berlin), Emmanuel Farhi (Harvard University), Marcel Fratzscher (DIW et Université Humboldt, Berlin), Clemens Fuest (Institut Ifo et Université de Munich), Pierre-Olivier Gourinchas (Université de Californie, Berkeley), Philippe Martin (Sciences Po Paris et Conseil d'Analyse Économique), Jean Pisani-Ferry (Bruegel, Institut Universitaire Européen, Hertie School of Governance et Sciences Po), Hélène Rey (London Business School), Isabel Schnabel (Université de Bonn et « Conseil des Sages »), Nicolas Véron (Bruegel et Peterson Institute for International Economics), Beatrice Weder di Mauro (INSEAD et Université de Mayence) et Jeromin Zettelmeyer (Peterson Institute for International Economics).

2) Marcello Messori (professeur d'économie au Département de Science Politique à l'Université de LUISS de Rome) et Stefano Micossi (professeur honoraire au Collège de Bruges).

3) www.ceps.eu/system/files/JPFandJZ_MMFallacies.pdf.

4) www.politico.eu/article/opinion-blueprint-for-a-democratic-renewal-of-the-eurozone.

5) Agnès Bénassy-Quéré est professeur associée à Paris School of Economics et à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Dominique Graber est directrice des Affaires publiques européennes de BNP Paribas et vice-présidente de Confrontations Europe. Thierry Philipponnat est directeur de l'Institut Friedland.

6) Cf. www.politico.eu/article/opinion-blueprint-for-a-democratic-renewal-of-the-eurozone.

7) Acronyme anglais ESMA.

QUELLES PERSPECTIVES POUR RENFORCER LA ZONE EURO ?

Notre avenir commun se joue actuellement. Et le défi est de taille, tant les pays européens sont divisés. Comment viser non seulement la stabilité mais aussi l'investissement ? Comment consolider la zone euro sans porter atteinte à la cohésion de l'Union ? Une véritable stratégie de développement de l'Union ne nous permettrait-elle pas de relever le potentiel de croissance et de nous en sortir par le haut ?

Le contexte politique a son importance. Alors même que la tentation de repli continue à progresser, les Européens demeurent attachés à l'euro. La monnaie commune que nous partageons à 19 est, plus qu'une monnaie, la marque d'un projet politique. Reste que le *statu quo* est intenable : les pays divergent, et pas seulement budgétairement, comme en témoignent les asymétries des balances de paiement courant. Les pays fournis du Nord n'ont pas confiance dans les pays cigales du Sud, qu'ils considèrent comme des puits sans fond. À l'inverse, les pays du Sud rendent ceux du Nord responsables de l'austérité (sans compter le manque de solidarité à l'égard des réfugiés). Nos pays sont divisés entre ceux qui demandent légitimement que chacun soit responsable, et ceux qui auraient besoin d'investir pour retrouver des perspectives de développement. Comment s'assurer que nous pourrions faire face à la prochaine crise et en même temps relever la croissance potentielle pour tous ?

Dans ce contexte, l'Appel des 14 économistes doit être salué comme un bel effort pour rapprocher les positions françaises et celles d'Allemands plus conservateurs, même s'il ne constitue pas en soi le compromis franco-allemand. Surtout, cet Appel ne forme pas encore la trame d'un compromis possible avec les huit pays du Nord, emmenés par les Pays-Bas qui refusent tout budget de la zone euro, tout transfert permanent entre États membres et prônent la restructuration automatique de la dette d'un État qui deviendrait insoutenable. Or, si la dette souveraine ita-



lienne devenait un jour insoutenable, une telle restructuration plomberait le système bancaire italien et partant, compromettrait la participation de l'Italie à l'euro. Entre Charibde (restructuration automatique) et Scylla (tabou de la restructuration), l'Appel propose un niveau de solidarité permettant de restructurer la dette d'un pays tout en lui permettant de rester dans la zone euro.

Pour autant, cet Appel rencontre aussi des réticences de la part de l'Italie quant à la réduction de la boucle entre dettes souveraines et dettes bancaires. Il faudra bien, pour convaincre les Italiens mettre sur la table d'autres éléments. Reste que les partis sortis en tête des dernières élections n'entendent pas a priori respecter les règles budgétaires. Notre Europe a trop souffert d'un manque de responsabilité budgétaire des États nationaux et

la confiance entre peuples européens est pour le moins distendue.

Stabilité et investissement

Dès lors, la piste de faire bouger le Pacte de Stabilité et de Croissance, dont les règles automatiques sont inefficaces et procycliques, va dans le bon sens, avec la proposition d'une évolution des dépenses publiques inférieures au PIB pour viser un objectif de réduction de la dette publique. Rétablir la confiance exige un engagement ferme des pays à réduire sur le moyen terme leur dette publique sans pour autant plomber leur croissance. Redonner des perspectives suppose que les règles budgétaires ne soient pas trop dures en période de crise, ni trop molles en période de reprise. Cette

piste peut y contribuer. Elle ne suffira pas, en l'état, à remédier aux problèmes structurels des pays qui engagent des restrictions budgétaires nationales susceptibles de porter atteinte à leur potentiel de croissance.

Aujourd'hui, à défaut de budget de zone euro, c'est l'Union bancaire, indispensable pour la stabilisation de la zone euro, qui est en haut de l'agenda européen. Ce partage des risques privés devra s'accompagner d'un partage des risques publics, mais l'assurance des dépôts est bloquée depuis deux ans au Conseil. La proposition de la Commission européenne pour la débloquent fait la part belle à la stabilité, mais pas à la croissance, en proposant un compartiment abondé par des capitaux issus des banques et donc non disponibles pour les PME. L'Appel propose, lui, un mécanisme de réassurance avec un compartiment national d'abord, puis européen, également abondé par les banques mais sous forme de liquidités, sans geler de fonds pour les PME et le long terme.

Zone euro et cohésion de l'Union

Autre défi majeur : comment consolider la zone euro sans que cela se fasse au détriment de la cohésion de l'Union ? Angela Merkel l'a bien compris, en réaffirmant récemment qu'elle voulait progresser vers le renforcement de la zone euro, mais seulement dans la mesure où cela ne se ferait pas au détriment de la cohésion de l'Union, qui demeure le principal acquis européen.

Dans ces conditions, le sujet prioritaire n'est-il pas la bataille pour le budget européen qui se joue cette année ? N'est-ce pas là l'opportunité à ne pas louper de se battre pour inclure au sein du budget européen une ligne zone euro⁽¹⁾ ? Allons-nous lâcher cet objectif et renvoyer cet enjeu essentiel à un calendrier par étapes qui dans les faits reviendrait non plus à une refondation, mais à une méthode cosmétique des petits pas difficile à distinguer clairement d'un *statu quo* ?

Le terrain pour trouver un accord sur le renforcement de la zone euro existe, même si les obstacles ne sont pas levés. L'accord de coalition entre les partis allemands comporte une mention explicite du budget de la zone euro. Reste que tout reste à définir pour ne pas s'accorder sur des « objets sans contenu », traditionnelle tentation française. S'il s'agit exclusivement d'un budget de stabilisa-

tion, et non d'un budget d'investissement, alors nous n'aurons rien obtenu de tangible. Quelles entités démocratiques porteront un tel budget (quel gouvernement ? quelle mission pour le ministre de l'Économie et des Finances de la zone euro ? Quelle responsabilité et devant quel parlement ?) Quels biens communs propres à la zone euro doit financer ce budget ? Stabilisation et convergence, sans cohésion, n'y suffiront pas. Il faudra investir et mutualiser pour investir, mais si les investissements portent sur la transformation numérique et la transition écologique, comment ne pas voir que ces enjeux ne se posent pas seulement au niveau de la seule zone euro, mais au niveau de toute l'Union, c'est-à-dire du marché intérieur à 28 ?

Alors, comment s'en sortir ? Deux pistes complémentaires se dessinent.

Première piste : la définition des biens communs spécifiques que le budget de la zone euro devrait financer. Avec la monnaie unique, la dévaluation n'est plus possible pour remédier aux écarts entre pays. Une politique d'investissement est nécessaire pour s'assurer que ces écarts ne s'accroissent pas. Elle exige que les États les plus endettés modernisent pour réduire leurs dépenses de fonctionnement. En contrepartie de ces efforts qui conduisent en pratique à sabrer aussi des dépenses d'investissement indispensables à l'avenir, les autres États pourraient alors accepter de mutualiser des investissements au sein de la zone euro indispensables à relever le potentiel de croissance (dans le numérique, les transports...). Pourquoi ne pas esquisser un plan Juncker pour la zone euro, qui serait centré sur les besoins les plus criants et les moins couverts : l'investissement humain et les infrastructures sociales ?

Deuxième piste : concevoir une Europe différenciée, mais en partant du cadre à 28. Et envisager des coopérations renforcées ouvertes dès le départ à tous sans exclusion, tout en refusant tout veto de pays non désireux de participer à ce stade. Cette force d'entraînement ne serait alors pas perçue comme se faisant au détriment de ceux qui n'en sont pas.

Au fond, la question cruciale n'est-elle pas que l'Europe n'a pas de véritable stratégie de

développement, contrairement à la Chine et aux États-Unis, alors qu'une véritable stratégie européenne d'investissement de long terme permettrait de relever la croissance potentielle et engendrer les revenus nécessaires au financement de la dette ? Chacun sait que la soutenabilité d'une dette publique ne se définit pas de manière absolue mais par rapport à un niveau de développement, comme l'a rappelé avec force Michel Aglietta. À croissance potentielle plus élevée, on change le régime de croissance avec la transformation des structures productives

par des investissements plus efficaces parce qu'ils sont transnationaux, comprennent d'importantes externalités, et ne sont pas inspirés par le « chacun pour soi ». La priorité n'est-elle donc pas un budget européen amorçant cette nouvelle phase de développement durable de long terme pour l'ensemble de l'Europe ? Comment permettre aux économies européennes de reconverger sans investir et mutualiser ?

Mais comment emprunter cette voie de « sortie par le haut » quand nous ne savons plus faire de l'investissement public et que les marchés financiers financent très mal le long terme ? Les investissements n'ont-ils pas besoin de marchés européens construits pour être rentables, avec des signaux-prix en cohérence ? Comment résoudre les problèmes de stabilisation et de développement si nos marchés demeurent fragmentés, sans articuler marché intérieur et union bancaire, sans consolidation bancaire paneuropéenne ? N'est-il pas urgent de faire monter les questions de supervision, qui telles quelles obèrent le financement de l'économie, et les questions de fusions-acquisitions, pour faire réussir l'Union des marchés de capitaux ? Nous cherchons à développer une finance durable, ne devrions-nous pas viser une réorientation de la finance vers des missions d'intérêt européen de long terme qui dépassent la seule « finance verte » ? Une croissance potentielle plus élevée permettrait de réduire de beaucoup le problème de stabilisation. 

Anne Macey, *déléguée générale,*
Confrontations Europe

¹⁾ Comme l'a rappelé Philippe Herzog lors du séminaire organisé par Confrontations Europe le 4 avril dernier à Paris.

CONSULTATIONS CITOYENNES : QUE PEUT-ON EN ATTENDRE ?

Le candidat Emmanuel Macron a suscité de forts espoirs avec sa proposition de « conventions démocratiques » à l'appui de son projet de refondation d'une « Europe unie, souveraine et démocratique ». Adopté par 26 pays de l'Union, ces conventions rebaptisées « consultations citoyennes », vont-elles répondre aux attentes des citoyens ?



Les citoyens européens vont être invités, via les « consultations citoyennes » à s'exprimer sur le futur de l'Union européenne. Le processus qui va démarrer est une réelle opportunité. Permettra-t-il d'associer véritablement les citoyens à la refondation de l'Union ? Que peut-on raisonnablement en attendre ?

Élu président de la République, Emmanuel Macron a réaffirmé, le 3 juillet, devant le Congrès réuni à Versailles, puis, le 7 septembre à Athènes, sa promesse de campagne : travailler à refonder l'Union européenne, y associer les citoyens grâce

à la tenue de « conventions démocratiques ». Nous avons alors salué l'engagement du président prenant en compte à juste titre la distance croissante entre les citoyens et les politiques européennes et le risque d'éclatement de l'Union. Nous étions d'emblée en faveur d'une refondation qui ne pouvait être menée qu'en y associant les citoyens⁽¹⁾. Nous soulignons cependant la nécessité d'en faire une démarche européenne, de prendre garde à ne pas proposer une projection nationale à un futur européen.

Finalement, 26 États membres – seule la Hongrie va manquer à l'appel – ont décidé de mettre

en place des « consultations citoyennes » sur leur territoire, et le processus est soutenu par la Commission. Elles vont se dérouler de mi-avril à fin octobre, et s'achever juste avant le début de la campagne des élections européennes. En décembre 2018, le Conseil européen devrait se saisir des résultats de ces consultations et tenter de répondre aux attentes et préoccupations qu'elles mettront en lumière.

Le passage des « conventions démocratiques » aux « consultations citoyennes » traduit un véritable cheminement : d'une proposition au contour indéfini portée dans un contexte élec-

toral national, nous sommes passés à une démarche concrète adoptée (ou acceptée) par la presque totalité des responsables des pays de l'Union. Or, qu'il s'agisse de la manière d'associer les citoyens à la définition de la chose publique, de ce qui est attendu en matière de futur de l'Union européenne, la diversité prime et il faut aussi compter sur des agendas nationaux et des priorités politiques propres à chaque État membre. Le compromis qui en résultera permettra de prendre en compte la diversité des préférences et des cultures.

Réponse positive mais limitée à la crise démocratique

La crise de la démocratie et la crise du politique se traduisent par une distance accrue (quand ce n'est pas de la défiance) entre les citoyens, les responsables politiques et les institutions. Ces crises affectent à des degrés divers les pays de l'Union et l'Union européenne elle-même. Le rapport entre pouvoir politique et citoyen se construit (et se délite) pour l'essentiel dans l'espace national. La démocratie européenne souffre des limites des démocraties nationales et de ses propres limites.

Donner la parole aux citoyens est à la base de nos démocraties, c'est évidemment insuffisant pour la faire vivre, *a fortiori* pour relever les défis auxquels nos démocraties européennes sont confrontées. C'est en effet par la délibération que l'on peut progresser dans la compréhension des enjeux, prendre conscience des interdépendances, valoriser les compromis qui formalisent des étapes progressives du vivre ensemble. Ce sont là les conditions qui permettront de franchir de nouveaux pas dans une souveraineté partagée au sein de l'Union européenne.

Revivifier la démocratie n'est pas seulement « donner la parole », cette prise de parole doit pouvoir s'inscrire dans la délibération, la décision, la capacité de faire ensemble. Nous avons besoin de véritables processus participatifs, qui s'inscrivent dans la durée.

Risques et opportunité

Le gouvernement français propose à la société civile d'être à l'initiative des consultations citoyennes, d'organiser des événements qui pourront être labellisés comme tels à condition de respecter certains principes tels le pluralisme, le caractère public et la transparence des débats (en particulier du compte rendu

qui viendra alimenter la consolidation de ce qui sortira des consultations). Donner ainsi de l'espace aux initiatives devrait permettre la multiplication de tels événements et la participation de nombreux citoyens.

Mais subsiste un risque : celui de ne pas dépasser les cercles habituels des Européens (ou des anti-Européens) convaincus. De laisser de côté tous ceux qui, petit à petit, se sont mis à douter de l'Europe et qui ont, parfois (souvent ?), le sentiment que leurs voix ne seront pas entendues. Ces citoyens auront-ils seulement connaissance de l'existence de ces consultations citoyennes ? Il est possible que ces consultations produisent une image déformée de la réalité ; les « sachants » auront pris la parole, les autres non, ce qui accentuera les fractures alors que le but est de les réduire. Le fait que, parallèlement, une consultation ait lieu via une plateforme numérique risque sans doute aussi d'accentuer ce phénomène de rupture.

Il faut par ailleurs souhaiter que les débats organisés dans le cadre de ces consultations associent des Européens non nationaux, afin de prendre en compte les diversités d'un destin commun européen et nous éviter une approche trop nationale.

Il va aussi falloir dépasser les difficultés souvent rencontrés dans les débats ouverts aux citoyens sur les grands sujets de société, comme nous l'avons vu à propos des OGM, du nucléaire, des nanotechnologies ou de bioéthique. Il n'est pas rare qu'ils donnent lieu à des affrontements entre « pro » et « anti » sans faire progresser le débat, voire en l'entravant.

Un levier pour l'avenir de l'Union européenne

En aboutissant à l'engagement de 26 États, les consultations citoyennes enclenchent un processus européen. Cependant les démarches nationales seront d'ampleur inégale et marquées par les diversités de nos pratiques et cultures nationales en termes de débats associant les citoyens du fait en particulier du rôle et de la structuration de la société civile. Les problèmes purement nationaux ne seront pas non plus sans effet sur la tenue et le contenu des consultations

Il ne sera pas aisé de rassembler et consolider les résultats de ces consultations citoyennes issues de vingt-six pays et d'en synthétiser le

contenu d'un point de vue européen. D'autant qu'il faudrait résister à la tentation de gommer les différences culturelles par commodité, les considérant comme un obstacle alors qu'elles constituent une richesse. Il sera sans doute encore plus difficile d'en faire un levier ouvrant la voie à une possible refondation. Ces consultations ne seront qu'un des paramètres (et quel en sera le poids ?) dans le « deal » entre chefs d'État et de gouvernement, dans les compromis qu'ils concluront avec le futur Parlement européen et la Commission qui sera élue pour le mandat 2019-2024.

Il va sans dire que nous souhaitons que ces consultations citoyennes soient couronnées de succès. Pour cela, il faudra les inscrire dans un processus de long terme dont l'esquisse n'est pas encore à l'agenda des responsables européens.

Elles devront, tout d'abord, déboucher sur un état des lieux qui ne gomme pas les différences culturelles entre les États et qui pose en profondeur des éléments de diagnostic et décrypte les attentes des citoyens. C'est ce

qui offrira un socle solide aux débats à venir et permettra d'interpeller de façon juste et précise les décideurs européens.

Dans un deuxième temps, il faudra que ces consultations menées dans les différents États membres nous permettent d'établir un état des lieux en Europe de la diversité des cultures et des pratiques en matière de participation des citoyens et de processus délibératif, et plus largement du rôle des sociétés civiles. Ce qui nous permettra de travailler à leur possible convergence.

Les progrès sur le plan européen sont lents. Parvenir à l'Union européenne souhaitée prendra du temps. Une consultation citoyenne réussie ne suffira ni à résoudre le défi démocratique ni à refonder l'Union européenne mais elle peut être le point de départ d'un vrai renouveau. Si ces consultations ne sont qu'un moment isolé dans l'Union, si elles ne parviennent pas à transformer en profondeur et dans la durée la participation des citoyens, elles risquent d'être perçues comme un simple exercice de communication. ☞

Marcel Grignard, président de *Confrontations Europe*

1) Confrontations Europe a lancé un Appel en faveur des conventions démocratiques en partenariat avec les Euro citoyens en octobre 2017.

L'EUROPE À L'ÉCOUTE DES JEUNES

Les 18 et 19 janvier, Confrontations Europe a organisé au lycée Jean-Jacques-Rousseau de Sarcelles un événement rassemblant de jeunes Allemands, Polonais et Français afin d'échanger sur les thématiques de formation professionnelle et de mobilité en Europe. L'occasion de donner une image plus concrète de l'Europe, plus humaine, plus palpable.

« **L**es jeunes ont leur mot à dire dans le débat sur l'emploi en Europe », c'est le credo que porte Confrontations Europe depuis 2015. Le projet pilote "Hear my voice", qui a été lancé il y a trois ans en Île-de-France, s'est ainsi poursuivi en Hauts-de-France (Lille, Roubaix) en 2016-2017. En janvier 2018, Confrontations Europe a continué dans cette voie à Sarcelles en rassemblant des jeunes citoyens européens sur les thématiques concrètes d'insertion professionnelle et de mobilité. Cette contribution est apparue d'autant plus urgente dans le contexte actuel de défiance vis-à-vis des institutions européennes et de la sphère politique en général mais aussi alors que le projet de consultations citoyennes transnationales met en lumière la volonté d'associer plus étroitement la société civile aux enjeux européens.

L'une des priorités de Confrontations Europe a été de toucher de jeunes Européens qui ne sont pas d'emblée sensibilisés aux questions européennes. Les 18 et 19 janvier 2018, le

« Projet Jeunes » s'est ainsi tenu à Sarcelles, une commune touchée par un taux de chômage particulièrement élevé chez les jeunes et où prévaut un sentiment d'exclusion alors que la ville ne se situe qu'à quelques kilomètres de Paris... Sur deux demi-journées, Confrontations Europe a organisé une rencontre entre une centaine de jeunes polonais, allemands et français. Ces échanges se sont déroulés en deux temps : les participants ont été réunis en ateliers thématiques sur des enjeux de formation professionnelle et de mobilité européenne. À cette occasion, les jeunes ont comparé leurs différents systèmes nationaux. La seconde étape a été consacrée à la restitution par les participants de leurs ressentis et aux enseignements tirés de ce partage d'expériences, devant des représentants politiques nationaux et européens ainsi que des acteurs économiques locaux.

Préjugé à l'encontre des cycles courts

Quelles premières conclusions en tirer ? Les systèmes nationaux d'apprentissage et de for-

mation professionnelle apparaissent encore très culturellement marqués en Europe. Alors qu'en France, un fort préjugé subsiste encore à l'encontre des cycles courts, en Allemagne, l'apprentissage est perçu comme un système d'excellence qui prépare tôt à la vie en entreprise. « L'apprenti est responsabilisé plus tôt grâce à son entrée dans l'entreprise », explique Julia Kappus, 17 ans, originaire de Stuttgart. *Personnellement, cette expérience m'a permis de me poser les bonnes questions sur mon avenir. Et puis, j'ai toujours la possibilité de poursuivre sur des études supérieures classiques une fois que j'aurai obtenu mon diplôme ou de poursuivre dans une autre filière si je pense que je me suis trompée. Dans tous les cas, mon parcours est autant reconnu socialement qu'un enseignement supérieur classique. Il me donnera accès à des niveaux de rémunération aussi importants que ceux auxquels a droit un étudiant ayant suivi une formation théorique. Je ne me sens donc pas discriminée par rapport à ceux qui sont inscrits dans un parcours classique.* »

À l'inverse, en France, « le choix de la spécialisation vient trop tôt et, une fois fait, il est très difficile, voire impossible de changer de filière » regrette Juliette Dubernet, apprentie en techniques du spectacle au CFA de Bagnolet.

Autre différence notable : alors qu'en France l'apprenti n'a pas de lien établi avec une entreprise, les systèmes allemands et polonais sont fondés sur des partenariats étroits entre entreprises et écoles. Michal Pilarski, originaire de Poznan en Pologne, s'est étonné qu'en France, ce ne soit pas l'école qui trouve le stage à l'élève. « Chez nous, il suffit qu'une grosse entreprise s'installe dans une ville : elle conclut un accord avec l'école pour prendre en stage les apprentis pendant leur formation et leur proposer un contrat à plus long terme une fois qu'ils obtiennent leur diplôme. » Pourtant, les jeunes Français ne regrettent pas totalement leur propre système. « Cela nous permet d'acquérir une plus grande autonomie et nous prépare mieux à notre future recherche d'emploi », estime



© Confrontations Europe

De jeunes Français, Polonais et Allemands ont échangé sur leurs systèmes d'apprentissage.



© Confrontations Europe

À l'issue des ateliers, les jeunes ont proposé des pistes d'amélioration en matière d'insertion professionnelle.

Yoman, apprenti au lycée de la Tourelle de Sarcelles. D'autant plus que, selon Michal, le système de partenariat comporte parfois des effets pervers : ainsi, l'entreprise forme des apprentis en fonction de ses propres besoins en main-d'œuvre sans que cela ne corresponde toujours aux domaines de formation du jeune. Autre travers en Pologne : l'apprenti est considéré comme un employé classique et donc soumis aux mêmes conditions de rendement alors qu'il n'est rémunéré qu'à hauteur de 8 % du salaire minimal tant qu'il n'a pas obtenu son diplôme...

Apprentissage synonyme d'employabilité

En Allemagne, la continuité entre la formation théorique et le stage en entreprise est assurée par le tuteur tenu d'élaborer un plan de stage. « Il est tout de même dommage que le niveau de rémunération varie selon le secteur d'activité, alors que les apprentis ont tous le même statut », regrette Julia. En France, le lien entre le tuteur professionnel et l'école est également privilégié lorsqu'ils déterminent ensemble le parcours du stagiaire dans l'entreprise mais l'école semble bien plus éloignée du monde de l'entreprise. À la question du public : « Comment comptez-vous faire pour améliorer la relation entre les jeunes et les entreprises ? », Valérie Gomez-Bassac, députée « En marche » du Var, rapporte pour l'Assemblée nationale du rapport sur les conventions démocratiques de refondation de l'Europe, répond : « En France, nous

commençons seulement à prendre conscience de la valeur de l'apprentissage et de la formation professionnelle en termes d'employabilité. Il faut encore poursuivre nos efforts pour mettre en adéquation les besoins des entreprises et les contenus des formations. Le seul moyen de faire vraiment changer les choses sur ces sujets, c'est de passer par l'Europe ».

De fait, les témoignages de jeunes apprentis sur leur expérience de mobilité en Europe prouvent l'importance de ces échanges, malgré l'obstacle de la langue qui constitue un véritable frein. Juliette, partie à deux reprises dans le cadre de son apprentissage, à Prague et à Berlin, s'est ainsi rendu compte de la diversité des pratiques professionnelles, en raison des statuts différents, de l'organisation du métier mais aussi du matériel utilisé. « Cela m'a permis de prendre du recul et de mieux comprendre mon propre système. Après ces expériences, j'envisage ma carrière autrement. Je me vois beaucoup plus facilement partir en Allemagne pour finir ma formation » conclut Juliette. Julia, apprentie allemande, qui a séjourné une semaine au sein d'une école lyonnaise, a apprécié le fait que la mobilité ait lieu dans le cadre scolaire plutôt que de manière autonome. « J'ai pu participer à des rencontres multiculturelles dans un cadre relativement protégé ce qui a réduit la difficulté liée à la langue puisque l'encadrement offre un cadre de travail collectif avec des objectifs communs à atteindre ». Michal constate « qu'il semble exister de nombreuses

possibilités de mobilité entre la France et l'Allemagne mais moins avec la Pologne » et espère que cela pourra être amélioré, voire, dans l'idéal, harmonisé au niveau européen. Yoman, Kilian et Théo, du Lycée de La Tourelle de Sarcelles, qui ont, eux, réalisé un échange avec une école de Cologne, considèrent que « la barrière de la langue ne les a pas non plus empêchés ni de communiquer ni de travailler ensemble ». Depuis, ils sont restés en contact avec leurs camarades allemands, qu'ils retrouvent en mars 2018 pour poursuivre la réalisation du projet. « Je n'irai sans doute pas travailler ou vivre à l'étranger, ajoute Théo, mais ce voyage m'a permis de m'ouvrir un peu et d'être plus à l'aise en public ». Au-delà même de l'employabilité, les expériences de mobilité sont donc dans tous les cas profitables. Pourtant, bien que de tels dispositifs soient nombreux, ils demeurent encore peu connus. L'aspect financier représente un frein tout aussi important que l'autonomie ou l'éloignement avec son contexte familial.

« Des moyens financiers sont mis en œuvre pour améliorer les échanges d'apprentis en Europe car nous avons bien conscience que l'Europe ne se limite pas à Bruxelles mais qu'elle vit justement de ce type de rencontres entre citoyens allemands, français et polonais, entre Européens », conclut Isabelle Jégouzo, Cheffe de la Représentation de la Commission européenne en France. ☞

Marine Pouzoulet, chargée de mission à Confrontations Europe

LE « PROJET JEUNES »

Confrontations Europe a mené le « Projet Jeunes » au lycée Jean-Jacques-Rousseau de Sarcelles, les jeudi 18 et vendredi 19 janvier 2018.

En partenariat avec : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la Fondation Hippocrène, l'Agence Erasmus+, la Ville de Sarcelles, le lycée Jean-Jacques-Rousseau, le lycée de la Tourelle, le Centre Europe Direct du Val-d'Oise, la CFDT, l'Institut franco-allemand, Solidarnosc, la Chambre franco-allemande de Commerce et d'Industrie, Les Petits Débrouillards, Café Babel, Mozaïc RH, le CFA des métiers techniques du spectacle vivant et de l'audiovisuel de Bagnolet, le Secrétariat franco-allemand, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, Concordia, l'École de la Deuxième chance de Sarcelles, la mission locale de Sarcelles...

EN VUE DES CONSULTATIONS CITOYENNES

- Organiser des débats sur des thématiques concrètes
- Être à l'écoute des acteurs intermédiaires (maîtres d'apprentissage, proviseurs, entreprises)
- Veiller à toucher toutes les franges de la population

8 DÉCIDEURS

- Isabelle JEGOUZO, Cheffe de la Représentation de la Commission Européenne en France
- Valérie GOMEZ-BASSAC, Députée du Var
- Patrice ANATO, Député de Seine-Saint-Denis
- François PUPPONI, Député du Val-D'Oise
- Nicolas MACCIONI, Maire de Sarcelles
- Patrick HADDAD, Adjoint au Maire de Sarcelles en charge de l'Education
- Béatrice ANGRAND, Secrétaire générale de l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse (OFAJ)
- Laurent LASCOLES, Directeur des Affaires publiques de la Société Générale

MOBILITÉ

- Augmenter le nombre d'heures de cours de langues étrangères
- Prévoir des dispositifs de mobilité spécifiques aux formations professionnelles et à l'apprentissage
- Faciliter les échanges d'apprentis entre Etats membres

APPRENTISSAGE

- Valoriser la filière d'apprentissage
- S'inspirer des modèles de chaque pays
- Mettre en place un système d'entreprises-parrains

3 PAYS EUROPÉENS

- Allemagne : Ludwigsburg
- France : Sarcelles, Bagnolet
- Pologne : Bydgoszcz, Gdansk, Poznan, Wroclaw

150 PARTICIPANTS

Confrontations Europe a organisé à Sarcelles les 18 & 19 janvier des ateliers interactifs sur l'Europe avec 150 jeunes (apprentis, lycéens, en recherche d'emploi).

IMPLIQUER LES JEUNES CITOYENS SUR L'EUROPE

Un événement organisé par



et ses partenaires



UN GUIDE POUR ALLER PLUS LOIN

Depuis 2015, Confrontations Europe a mené trois initiatives en faveur des jeunes : à Bondy et Sarcelles, à Lille et Roubaix et, début janvier, une nouvelle fois à Sarcelles mais cette fois-ci avec de jeunes Polonais et Allemands. L'occasion pour le think tank de dresser avec ses 23 partenaires un premier bilan qui prend la forme d'un guide méthodologique destiné à accompagner les consultations citoyennes sur l'Europe portées par Emmanuel Macron.

En vue de contribuer à l'effort de (ré)appropriation par les citoyens du débat public et de la prise de décision politique, notamment sur les questions européennes, dans un contexte de méfiance à l'égard des institutions, Confrontations Europe et ses partenaires ont mis en place une expérience concrète de coopération multiculturelle, « le Projet Jeunes », sur deux demi-journées, à Sarcelles, en Île-de-France.

Le même esprit a motivé l'organisation de « conventions démocratiques », rebaptisées depuis « consultations citoyennes » à l'échelle européenne. L'un des enjeux de telles « consultations citoyennes » est de parvenir à toucher l'ensemble de la société, y compris les jeunes, et notamment ceux qui disposent de moins d'opportunités en termes de parcours de formation et d'emploi.

C'est donc dans ce contexte, et afin d'assurer la continuité de ces initiatives dans le temps, que nous avons rédigé un guide méthodologique permettant de capitaliser sur cette expérience, en retraçant son déroulé, ses difficultés et ses enseignements et proposer des recommandations, en vue d'en permettre sa répliquabilité ailleurs en France et dans d'autres pays d'Europe.

Premier enseignement, le travail effectué à Sarcelles nous a convaincus que ce mode de consultation doit toujours aborder ces sujets parfois généraux, telle la refondation de l'Europe, au travers de thématiques très concrètes. À Sarcelles, nous avons identifié l'apprentissage, la formation professionnelle ou encore les programmes de mobilité. Faire le choix de thématiques proches des citoyens, liées à leur quotidien, nous a permis d'aller au-delà des différences culturelles et linguistiques et de construire quelque chose en commun.



Cette initiative nous a aussi rappelé l'importance d'une préparation structurée en amont des jeunes participants, afin que ceux-ci soient à même de se familiariser plus rapidement avec les différentes étapes des échanges et les enjeux de chaque atelier. En parallèle, l'expertise sur chaque sujet est apportée par les partenaires qui interviennent non seulement en tant qu'animateurs mais aussi comme « personnes-ressources » pour répondre aux interrogations des jeunes vis-à-vis des différents systèmes et programmes. Il est également utile de nourrir ces différents échanges grâce à l'utilisation de vidéos et documents multilingues représentatifs de l'environnement de chaque participant, afin d'approfondir l'expérience de découverte interculturelle.

Un autre élément clé consiste à faire en sorte que le nombre de participants de chaque groupe soit de même ampleur afin de ne pas prendre le risque d'une inégalité de temps de parole. Il est par ailleurs nécessaire de laisser un temps suffisant aux échanges, pour ne pas créer de frustration au sein des participants, cela d'autant plus que le multilinguisme allonge l'effort de compréhension.

L'écueil à éviter serait de structurer de façon trop rigide les débats en amont, car le risque est alors de réduire la qualité et la spontanéité des échanges.

Enfin, le suivi du projet apparaît primordial afin de l'inscrire dans la durée et de lui conférer une réelle portée. La réflexion permettant de restituer les enseignements du projet ainsi que la construction en commun des pistes de mise en œuvre du projet constituent les phases les plus importantes du travail. Une consultation, fondée sur des thématiques concrètes, doit être à même de faire changer la donne, à moins de n'être qu'un simple coup d'épée dans l'eau... 🗡️

Marine Pouzoulet, chargée de mission à Confrontations Europe

RECOMMANDATIONS PORTÉES PAR LES PARTENAIRES DU PROJET

- ▶ **Structurer au mieux la préparation en amont de l'événement** (sensibiliser les jeunes aux thématiques qui seront débattues, aux participants avec lesquels ils devront interagir et déterminer des techniques d'animation adaptées au public visé).
- ▶ **Ne pas proposer des temps d'échanges trop concentrés dans le temps**, voire entremêler les séquences de travail d'activités « ludiques » (visites touristiques, sorties...).
- ▶ **Faire en sorte que dans chaque atelier** les différentes nationalités soient représentées à parts égales.
- ▶ **Mettre en place un comité de suivi des retombées concrètes du projet** et de son impact sur les participants.

GROUPE ADP, PLUS HAUT GRÂCE À L'EUROPE

Difficile d'évoquer le trafic aérien, sa croissance et ses réussites sans saluer l'action de l'Union européenne dans des domaines aussi divers que la régulation, la sûreté, l'environnement... C'est ce que rappelle avec justesse et précision **Augustin de Romanet**, PDG du groupe Aéroports de Paris.

L'Europe est une promesse, celle d'un monde de plus en plus ouvert et de plus en plus responsable, qui fait écho à la promesse de l'aviation. Aussi, l'Europe, dont les institutions sont nées dans les mêmes années que l'industrie du transport aérien, a-t-elle toujours joué un rôle crucial, non pas seulement pour organiser et réguler ce marché, mais pour en accélérer la croissance. En effet, pour les aéroports, c'est toute l'action de l'Union européenne, de Schengen à Erasmus, en passant par l'Euro, qui a stimulé les liens et les échanges entre les populations européennes et apporté ainsi une contribution majeure à la croissance du trafic.

Nous avons célébré en 2017 le 25^e anniversaire du marché unique européen de l'aviation, qui a été un succès. Ce « ciel unique » permet en effet aux compagnies aériennes de l'UE, sans limitation des droits de trafic à l'intérieur de l'UE, d'exploiter des vols vers n'importe quelle destination européenne, générant une nouvelle offre de liaisons plus denses et à meilleur marché. Ce phénomène nourrit une croissance qui ne se démentit pas : en 2017, le trafic passagers des aéroports des pays de l'Union a encore progressé de 7,7 % par rapport à 2016 et a atteint 1,6 milliard de passagers.

Pour se convaincre de l'importance de l'action de l'Union en la matière, il suffit d'imaginer les conséquences d'un retrait : c'est ce que nous vivons avec le Brexit. Alors que 53 % des passagers des aéroports britanniques sont à destination ou en provenance de l'UE 27, c'est toute cette architecture, au service des citoyens, qu'il nous faut préserver pour assurer la plus grande connectivité possible.

Mais l'Europe ne s'est pas arrêtée à la régulation de son espace intérieur : elle a également ouvert le ciel vers ses principaux partenaires. En effet, c'est ensemble, au niveau européen,



© Gerard Uleras/ADP

que nous pouvons espérer avoir le poids nécessaire pour négocier les accords les plus bénéfiques aux aéroports européens. Ainsi, en 2017, nous avons aussi célébré le 10^e anniversaire de la signature de l'accord de transport aérien entre l'UE et les États-Unis, *"l'open skies"*, qui bénéficie aux 800 millions de citoyens de part et d'autre de l'Atlantique.

« Stratégie aviation » à l'échelle de l'UE

L'Europe joue également un rôle essentiel pour développer une vision stratégique de long terme. Ainsi, en décembre 2015, la Commission européenne a adopté sa « stratégie aviation », afin de maintenir la compétitivité de l'industrie européenne du transport aérien. L'Europe doit créer les conditions favorables au *"hub"* d'envergure mondiale qu'est Paris, grâce en particulier à un cadre réglementaire stable et à des accords globaux, aux investissements dans les plateformes européennes, à leur développement et à leur connectivité, de

manière à rivaliser avec les autres *"hubs"* d'Asie et du Moyen-Orient.

Le marché aérien ne se caractérise pas par sa seule croissance, il doit aussi faire face à des menaces, en particulier en matière de sûreté. Ainsi, l'Europe s'est engagée depuis longtemps pour assurer un haut niveau de sûreté et de sécurité avec l'appui notamment de l'AESA (agence européenne de sécurité aérienne), dont les normes font référence à travers le monde.

Au-delà de l'Union européenne, d'autres acteurs de l'aérien illustrent que c'est à l'échelle de l'Europe que l'on peut peser dans ce jeu mondial qui dessine la régulation internationale. Je pense notamment à l'ACI Europe, qui joue un rôle de relais des 600 aéroports européens qu'elle fédère dans 58 pays. En matière de sûreté, par exemple, c'est entre autres grâce à son action qu'une solution a été trouvée pour éviter, au printemps 2017, l'interdiction en cabine sur les vols à destination des États-Unis des appareils électroniques. En matière environnementale également, elle est à l'origine du programme ACA (*Airport Carbon Accreditation*) qui permet aux aéroports de mesurer et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements en matière de développement durable.

Au total, dans une industrie aérienne par définition interconnectée et transnationale, l'Europe, à travers les institutions européennes et au-delà, est déterminante pour définir ensemble, et non subir de l'extérieur, des accords de droits de trafic, des règles de sûreté ou encore des normes environnementales qui permettent aux acteurs européens, dont le Groupe ADP, de maintenir leur *leadership* et de rester un des moteurs de l'économie. ☞

Augustin de Romanet, président-directeur général du groupe Aéroports de Paris

SAINT-GOBAIN, EUROPÉEN CONVAINCU

À l'heure où l'Europe est remise en question par le vote du Brexit et les velléités de repli sur soi d'autres États membres, **Pierre-André de Chalendar**, PDG du groupe Saint-Gobain, a tenu à réaffirmer son européanité. En tant que citoyen et en tant que dirigeant d'entreprise.

L'Europe compte, c'est une évidence pour moi en tant que citoyen et en tant que dirigeant d'une entreprise française, européenne et mondiale. L'Europe compte pour les entreprises parce qu'elle leur a offert la paix et la sécurité indispensables au commerce et à l'industrie. Au cours de ses 353 ans d'histoire, Saint-Gobain a connu tous les conflits qui ont ravagé notre continent. Nous ne pouvons oublier que la stabilité dont nous jouissons est un acquis récent, inestimable et fragile, un acquis que seul l'approfondissement des liens entre les nations, entre les régions, entre les citoyens peut protéger et garantir à long terme.

L'Europe compte pour les entreprises parce qu'elle leur a offert les instruments indispensables à leur croissance et à leur développement international. Saint-Gobain n'aurait pas prospéré si ses dirigeants successifs n'avaient pas compris, dès le XIX^e siècle, que son avenir ne pouvait se limiter à la France. Le marché et la monnaie uniques, la fin des frontières, le rapprochement des normes, toutes ces avancées ont soutenu l'expansion de nos entreprises.

L'Europe compte pour les entreprises parce que la libre circulation des citoyens a façonné des compétences plus variées, des esprits plus créatifs. Les jeunes que nous embauchons aujourd'hui ne sont pas seulement différents parce qu'ils sont nés avec la révolution numérique ; ils le sont aussi parce qu'ils sont de plus en plus européens, notamment grâce au programme Erasmus, dont la plus grande ouverture aux apprentis serait une avancée essentielle. Cette ouverture qu'apporte l'Europe et qui permet une compréhension plus large de nos enjeux d'entreprise, je la retrouve aussi au sein de notre convention pour le dialogue social européen⁽¹⁾.

Pour une Europe qui redonne envie aux citoyens

L'Europe compte enfin pour les entreprises parce qu'elle est notre chance face aux grands défis des années à venir, qu'il s'agisse du ter-



© Jean Chiscano

rorisme, des migrations, du numérique ou du changement climatique. Ces défis appellent bien sûr des réponses mondiales. Mais l'exemple récent du désengagement des États-Unis de la COP21 montre la fragilité des réponses à l'échelle planétaire. L'Europe sera, j'en suis convaincu, l'endroit où s'inventeront les nouveaux modèles de régulation qui permettront de protéger les entreprises et les personnes tout en favorisant l'innovation. Pour ne prendre qu'un exemple et ne parler que du secteur d'activité de Saint-Gobain, les bâtiments représentent plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre en Europe. Nous innovons bien sûr pour participer à la réduction de ces émissions, en proposant des produits toujours plus efficaces et dont l'empreinte écologique se réduit. Mais pour une Europe à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique,

il faudra que l'Europe protège les entreprises qui s'engagent, par exemple en instaurant une taxe sur le carbone à ses frontières.

Alors oui, l'Europe compte pour les entreprises. Mais cela ne suffit pas. Stefan Zweig écrivait que l'idée européenne « *n'est pas originelle et instinctive, mais [qu']elle naît de la réflexion, elle n'est pas le produit d'une passion spontanée, mais le fruit lentement mûri d'une pensée élevée* ». La rationalité économique, l'intérêt de nos entreprises et de nos industries, les avantages objectifs de l'union entre nos États ne pèsent que peu face aux « passions spontanées » que sont le repli sur soi et le nationalisme. La défiance des peuples à laquelle l'Union fait aujourd'hui face me préoccupe et m'attriste, au-delà des conséquences économiques que la sortie du Royaume-Uni entraîne déjà. Cette défiance nous oblige à redonner un sens à l'action européenne, à proposer une vision aux peuples européens.

Nos valeurs, nos idéaux, notre modèle économique et social ne sont pas des archaïsmes sans avenir face à la loi du plus fort, au court-termisme ou au populisme. L'Europe a tous les atouts pour devenir un pôle d'attraction des talents, des idées, de l'innovation face aux États-Unis et à la Chine. Les prochaines élections européennes seront décisives. Nous devons faire de cette échéance un tournant vers une Europe plus intégrée, moins bureaucratique, qui redonne envie à ses citoyens. Après la guerre, « *l'édification de la première Europe trouve peu de maçons et peu de ciment* », écrivait Edgar Morin. Il en faudra pour que l'Europe invente un nouvel espace d'innovation, de liberté, de solidarité et de sécurité. Les entreprises ont le devoir d'en faire partie.

Pierre-André de Chalendar,
PDG du groupe Saint-Gobain

SAINT-GOBAIN EN QUELQUES CHIFFRES

- 179 000 salariés
- Présence dans 67 pays dont 25 pays de l'Union européenne
- Part du CA en France : 25 %
- Part du CA en Europe occidentale (hors France) : 41 %

¹⁾ Prise en compte de la directive 2009/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 sur les comités d'entreprise européens et mise en place des modalités d'exercice de l'information-consultation des représentants des salariés au niveau européen.

INDUSTRIE, UN ENJEU COMMUN POUR L'EUROPE

Les enjeux de production (*"manufacturing"*) sont d'une importance déterminante pour l'Europe et le projet européen. Le groupe de travail « Mutations industrielles, durabilité et investissement humain » se saisit de ces enjeux au travers de deux axes structurants : celui, d'une part, de la nécessaire définition d'une stratégie industrielle européenne et celui, d'autre part, de l'émergence de repères communs aux entreprises européennes sur leur identité.

Enjeu commun pour le futur de l'Europe, la polarisation de l'industrie et des services qui lui sont associés autour de l'Allemagne est aujourd'hui l'un des principaux problèmes structurels et non résolus (ni même posés) de l'UE et de la zone euro et interrogent leur cohésion. Les activités productives sont également un vecteur essentiel de tout projet de transformation sociale. Ainsi, à l'heure de la nécessaire mise en œuvre d'engagements internationaux (Accord de Paris sur le climat, Objectifs de développements durables [ODD]), la question n'est plus de savoir s'il faut participer au processus mais comment les entreprises et les activités productives peuvent le faire. Car, ne nous y trompons pas : sans une profonde transformation de nos activités productives et sans un accompagnement de celle-ci dans une approche globale, la transformation écologique de nos sociétés peut continuer à se traduire par une fuite de carbone, de déchets mais également d'activités, d'emplois et de compétences hors d'Europe. Répondre à ces enjeux de manière commune, c'est aussi un premier pas dans l'élaboration d'un projet politique pour l'Europe.

DONNER UN CONTENU À LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE DE L'UNION

Si la politique industrielle n'est plus taboue en Europe, elle n'a pour autant pas encore de contenu. Pour preuve, les réactions de déception du Conseil de l'UE et du Conseil européen à la publication de la Communication « Une stratégie revisitée

pour la politique industrielle de l'UE⁽¹⁾ » de la Commission et les appels au développement d'une « *stratégie industrielle globale de l'UE à long terme* »⁽²⁾. Notre ambition est donc d'alimenter ce débat et de faire des enjeux de production l'une des priorités politiques de la prochaine mandature.

Bâtir une stratégie industrielle globale nécessite des actions à tous les niveaux (UE, national, local mais également chaînes de valeur, entreprise) afin de s'en approprier toutes les dimensions : stratégique, horizontale, sectorielle (centrée sur les chaînes de valeur) et territoriale. Face

aux stratégies des puissances (États-Unis, Chine, Russie...), l'Union se doit d'identifier ces objectifs et intérêts stratégiques et de décliner ceux-ci au travers notamment de politiques sectorielles prenant en compte les questions de dépendance (technologique, de matières premières, etc.) et de structuration de chaînes de valeur européennes et mondiales.

Au regard des révolutions numériques et écologiques en cours ou à venir, l'industrie européenne a besoin de travailleurs qualifiés, qui devront être véritablement formés tout au long de leur vie. Or, l'investissement dans le capital humain n'est

pas encore pris en compte et nos systèmes de formation professionnelle sont inadaptés à cette nouvelle donne. Bâtir un cadre européen pour le développement des capacités humaines est plus que jamais déterminant pour le futur de nos activités productives.

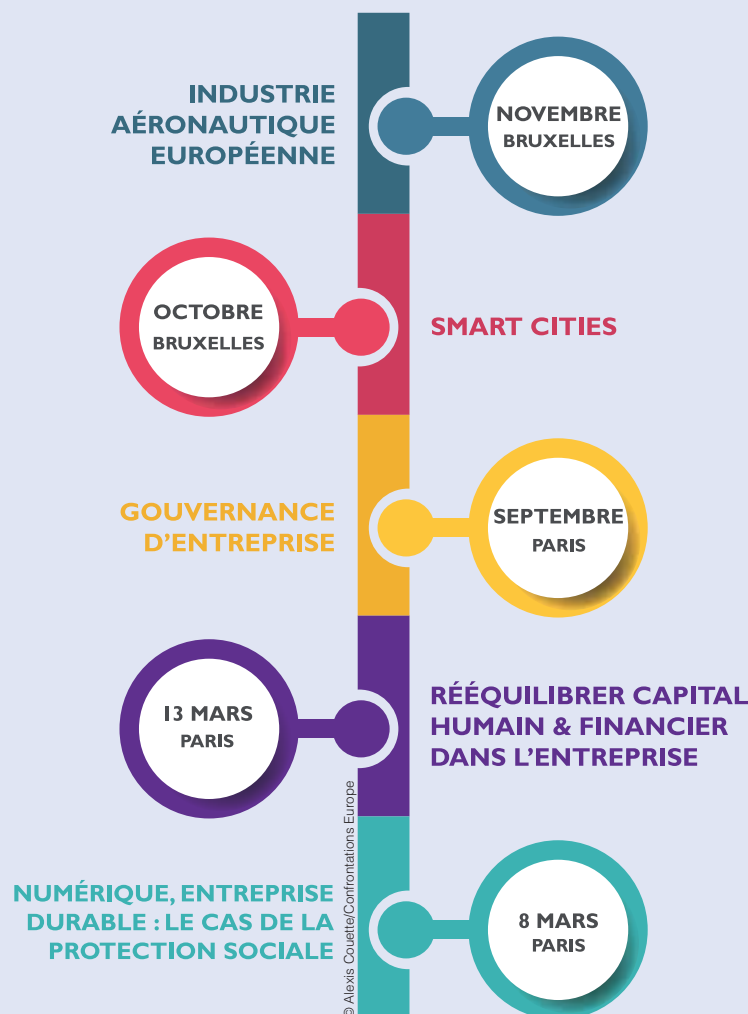
Enfin, toute stratégie industrielle européenne doit nécessairement intégrer une « *composante territoriale* » pour répondre à la polarisation industrielle autour de l'Allemagne et du Nord de l'Europe ou aux effets d'agglomération générés par la transformation numérique des écosystèmes productifs. L'Europe, et la zone euro singulièrement, a besoin d'une véritable division européenne du travail afin de permettre à chaque territoire de se développer de manière pérenne.

Au cœur de ce renouvellement de la pensée stratégique industrielle, l'entreprise occupe une place nécessairement déterminante mais les Européens avancent en ordre dispersé. Les modèles mercantiliste allemand et capitaliste financier anglo-saxon aux déclinaisons multiples coexistent et s'affrontent en Europe, sans qu'un seul de ces modèles ne permette à l'Europe de se construire un destin pérenne. Or, la question de l'entreprise, de son rôle, de sa finalité est une question centrale tant il s'agit d'un enjeu culturel conditionnant la place et le rôle de l'Europe dans le monde tel qu'il est en train de se construire.

L'entreprise doit répondre aux aspirations européennes communes de créer une économie sociale de marché, participer à l'intérêt général, et doit permettre de rénover des biens publics dans de nouvelles formes de partenariat public-privé. Penser l'entreprise durable en Europe, c'est nécessairement repenser également la puissance publique (européenne, nationale, locale) et leur articulation.

Édouard Simon, directeur du bureau de Bruxelles

ÉVÉNEMENTS 2018 MUTATIONS INDUSTRIELLES



1) COM(2017) 479, 13 septembre 2017.

2) En particulier, conclusions du Conseil compétitivité du 12 mars 2018.

L'EUROPE, PUISSANCE NUMÉRIQUE EN DEVENIR ?

Les révolutions induites par les technologies numériques bouleversent profondément nos sociétés et nos économies. Marchés, usages, modèles économiques, rapports au travail et à la société, organisations et solidarités sociales sont tous traversés et bousculés par l'irruption de ces technologies.

Dans la course à l'innovation internationale, les rapports de force évoluent et certains acteurs (États-Unis et Chine en premier lieu) affirment leur leadership, qui est renforcé par des effets d'agglomération. La bataille du numérique se joue maintenant pour l'Europe, après qu'elle a raté la révolution des plateformes. Or, les Européens n'ont pris conscience que tardivement des enjeux de certaines technologies clés pour l'avenir et cherchent encore la voie à suivre pour devenir une véritable puissance numérique ouverte sur le monde et autonome. Comment faire en sorte que l'Europe ne manque pas la deuxième vague numérique et s'assure des positions de *leadership* au niveau global, et ce, alors que les Européens avancent encore trop souvent en ordre dispersé ? Se donner les moyens de devenir leader en matière d'innovation dans l'économie numérique suppose d'abord un marché construit et des investissements massifs.

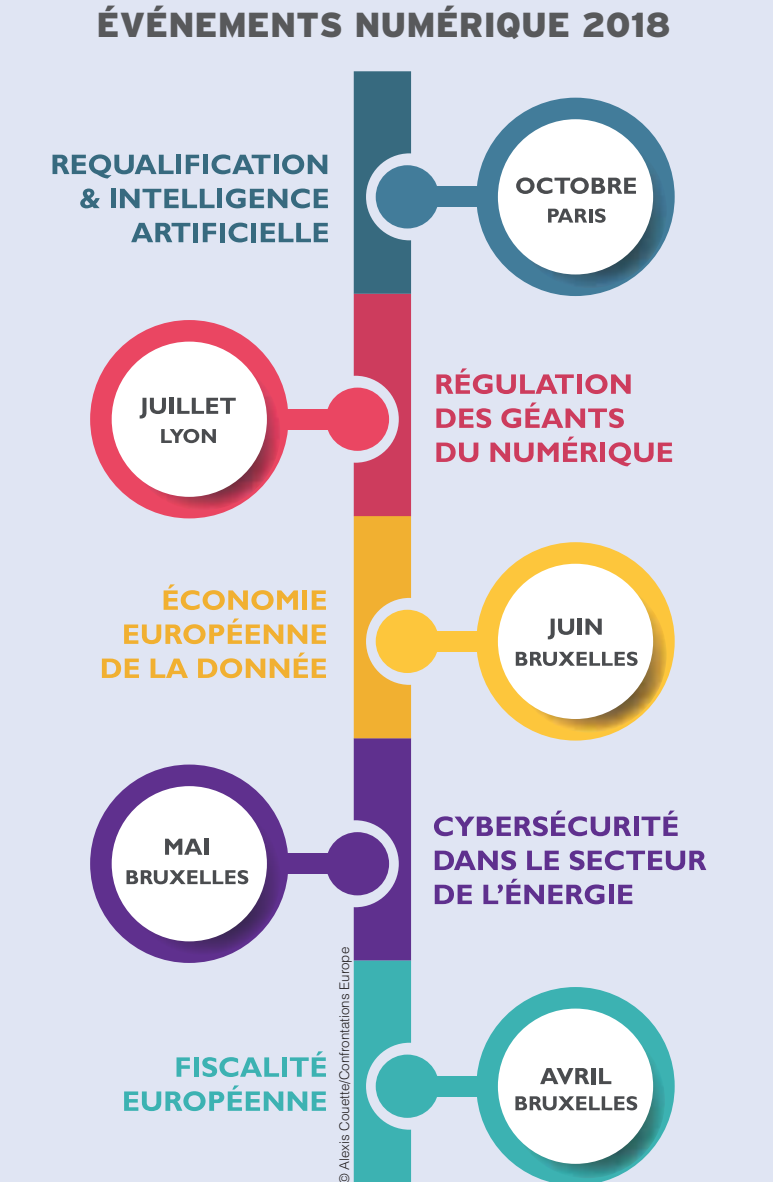
Nos entreprises, notamment les jeunes pousses et les PME innovantes, doivent pouvoir s'appuyer sur un marché domestique européen intégré, socle indispensable à leur développement, et non avoir affaire à 28 réglementations nationales comme c'est le cas aujourd'hui. La fragmentation des marchés et des législations européens favorise la fuite de ces talents vers des marchés mieux construits (États-Unis, Chine...). Le marché européen doit pouvoir s'appuyer sur une Union de financement permettant l'approvisionnement de nos start-up en fonds propre et sur la mise en œuvre d'une capacité européenne de filtrage des investissements pour éviter que nos PME innovantes aient pour seul horizon d'être rachetées par des non-Européens.

Les besoins d'investissements dans les technologies (intelligence artificielle, cybersécurité, voitures autonomes, *big data*, ordinateur quantique, stockage d'énergie...) et les infrastructures (réseaux de très haut débit, par exemple) sont massifs, et les apports sont encore très insuffisants. Des impulsions publiques européennes sont nécessaires mais restent largement à construire. Il faudra également veiller à ne pas concentrer nos efforts uniquement sur les start-up et leur développement (*scale-up*) au détriment de notre base industrielle. Le risque d'un effondrement de nos industries traditionnelles est réel et ses conséquences en termes de croissance et d'emploi seraient irrémédiables.

CONSTRUIRE UN CADRE DE COMPÉTITION JUSTE

Développer des réseaux et des services numériques à la hauteur des besoins d'une économie numérique de premier plan exige également un cadre de compétition juste pour favoriser l'innovation et la compétitivité de nos industries. Comment faire, d'une part, pour assurer le développement d'une économie européenne de la donnée face aux géants américains et chinois tout en sauvegardant notre préférence européenne pour une forte protection de la vie privée ? Comment répondre, d'autre part, aux enjeux de régulation des comportements abusifs de certaines plateformes, qui sont pour la plupart non-européennes et jouissent de positions quasi-monopolistiques ? Enfin, doit être traitée la question de la concurrence équitable entre entreprises traditionnelles et numériques qui peuvent par leur nature s'affranchir de toute contrainte liée à la présence physique sur un territoire. Quelle refonte, par exemple, des règles de fiscalité pour prendre en compte la numérisation des activités et les nouvelles formes de création de valeur ?

Le bouleversement organisationnel créé par les révolutions numériques fait émerger des craintes légitimes de pola-



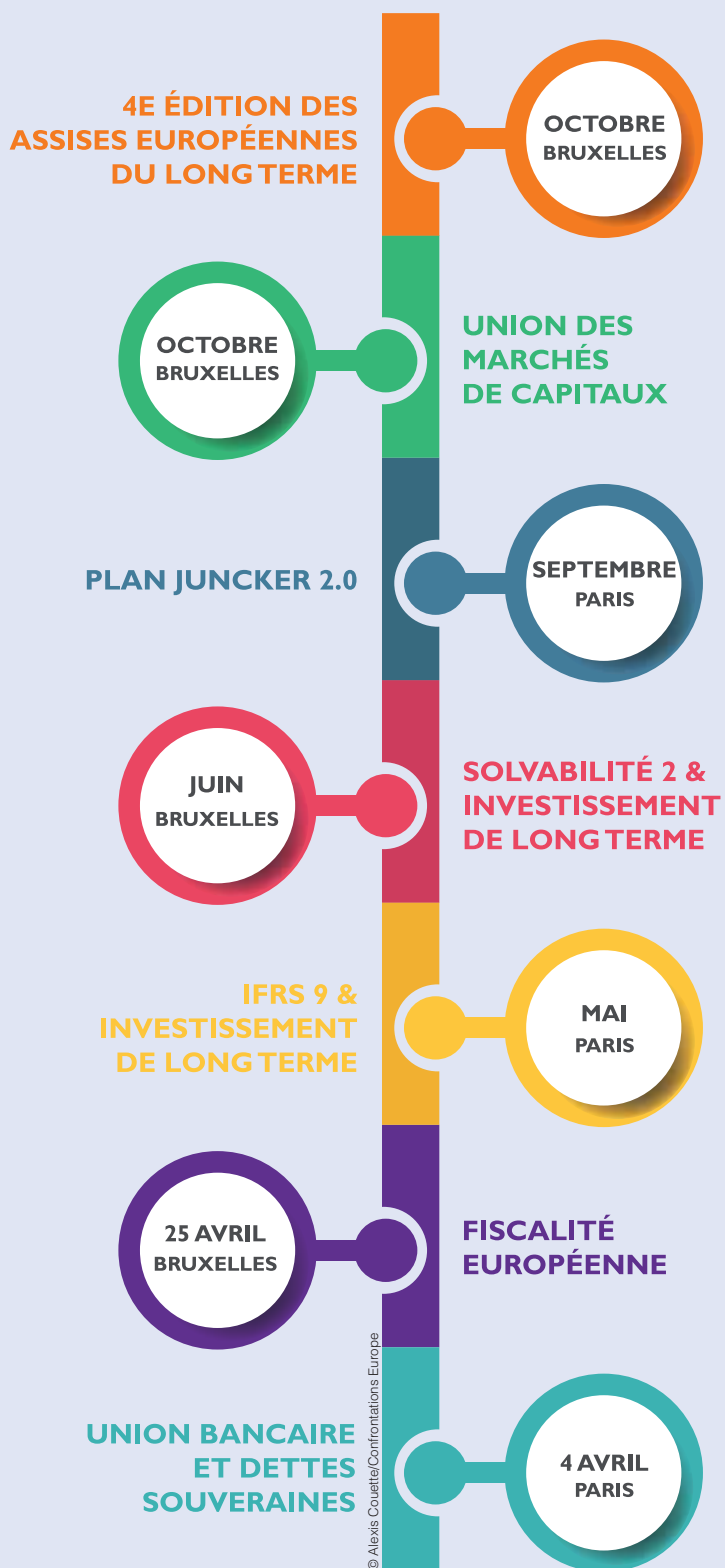
risation des marchés du travail tout en soulevant de nombreuses interrogations sur l'avenir du travail tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ces bouleversements appellent à un plan massif européen de requalification, qui doit se traduire par des investissements publics et privés dans le capital humain européen et par une remise à plat des systèmes nationaux de formation continue. Quels pourraient être les contours d'un tel plan ? Enfin, le développement pérenne d'un écosystème numérique européen et

de la digitalisation de la base industrielle européenne nécessite d'assurer leur cyber-résilience. Il convient, d'une part, de lui permettre de répondre aux menaces et attaques qui pourraient la frapper, et d'autre part de préserver la compétitivité de l'UE, notamment en faisant émerger une industrie européenne de la cyber-sécurité.

Morgane Goré Le Guen,
chargée de mission et **Édouard Simon,**
directeur du bureau de Bruxelles
à Confrontations Europe

UNE FINANCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LONG TERME EN EUROPE

ÉVÉNEMENTS FINANCE 2018



La finance européenne reste trop focalisée sur le court terme. Or, il apparaît plus que jamais nécessaire pour l'Europe de développer une stratégie propre d'investissement durable. Les régulations actuelles ont, en effet, été conçues pendant la crise pour gérer le court terme et régler les problèmes de stabilité financière. Toutefois, aujourd'hui, le défi consiste à se positionner sur le long terme, tout en s'assurant que nous serons capables de faire face à la prochaine crise. C'est pourquoi Confrontations Europe a choisi d'axer les travaux de son groupe « Finance » pour l'année qui vient sur la stabilité et le développement durable de l'Europe. Ils intégreront une perspective macroéconomique et de gouvernance d'ensemble.

Afin de contribuer à cette réflexion, la quatrième édition des Assises européennes de long terme de Confrontations Europe se tiendra à l'automne à Bruxelles. Son comité d'investissement de long terme reviendra notamment en amont sur la pertinence du Fonds européen pour les investissements stratégiques 2.0 au regard des besoins massifs en investissement de l'Europe. En parallèle, Confrontations Europe participe à la Task force sur l'investissement de long terme présidée par Gérard de la Martinière. Pour l'heure, la stratégie UE 2020 ne permet pas encore de cibler et de planifier les investissements massifs dont l'Europe a besoin (investissements humains, en infrastructures sociales, en innovation industrielle pour la mutation numérique, en faveur de la transition écologique...). Le déploiement d'une Union d'investissement et de financement efficace nécessite donc des marchés construits¹⁾, fondés sur des signaux cohérents ainsi que des investissements transnationaux présentant d'importantes externalités capables de relever le potentiel de croissance.

Au final, comment faire en sorte que les financiers privés (banques, assurances, fonds d'investissement) contribuent à la politique de l'Union ? Nous voulons développer une finance durable, mais celle-ci ne doit pas être cantonnée à une finance « verte » (centrée sur les énergies renouvelables), ni

même à la RSE (Responsabilité sociale et environnementale). Par exemple, ceux qui financent les hôpitaux font aussi du long terme. Il est donc essentiel de ne pas s'enfermer dans un débat technique sur la taxonomie. L'enjeu est plutôt de créer une structure à même d'encourager les comportements durables, sans trop segmenter. Il s'agit ensuite de décliner cette préoccupation centrale sous ces différentes dimensions (comptable, assurantielle, bancaire...). Nous chercherons à partager un diagnostic sur ces questions en apparence techniques mais éminemment politiques avec les experts de l'EFRAG, en charge de conseiller les acteurs français et européens sur la détermination d'une vision européenne des normes comptables internationales.

Le développement d'une Union financière comprend, en outre, l'achèvement de l'Union bancaire et de l'Union des marchés de capitaux. Cela suppose notamment de mettre pleinement en œuvre les mécanismes de partage des risques tout en poursuivant leur réduction. Le premier dossier de cette Revue revient sur ces enjeux. Par ailleurs, le Brexit offre une opportunité sans précédent pour avancer sur un agenda ambitieux et tirer pleinement le potentiel de ce renouveau. Les États membres se doivent de répondre de manière unifiée, afin de préserver et de renforcer leur compétitivité alors que la principale place financière d'Europe s'appête à quitter l'Union. Confrontations Europe proposera un état des lieux et des pistes pour passer à des marchés de capitaux véritablement européens. Nous prendrons également position sur l'architecture de supervision en Europe. Enfin, nous travaillerons à développer le concept d'union de proximité (proxunion) décentralisée en plusieurs centres financiers, en abordant la question des coopérations et des infrastructures critiques.

Marine Pouzoulet, chargée de mission et Anne Macey, déléguée générale, Confrontations Europe

¹⁾ Une conférence organisée en partenariat avec l'Institut Friedland permettra de revenir sur les enjeux d'harmonisation fiscale dans un contexte global et la fiscalité à l'ère numérique.

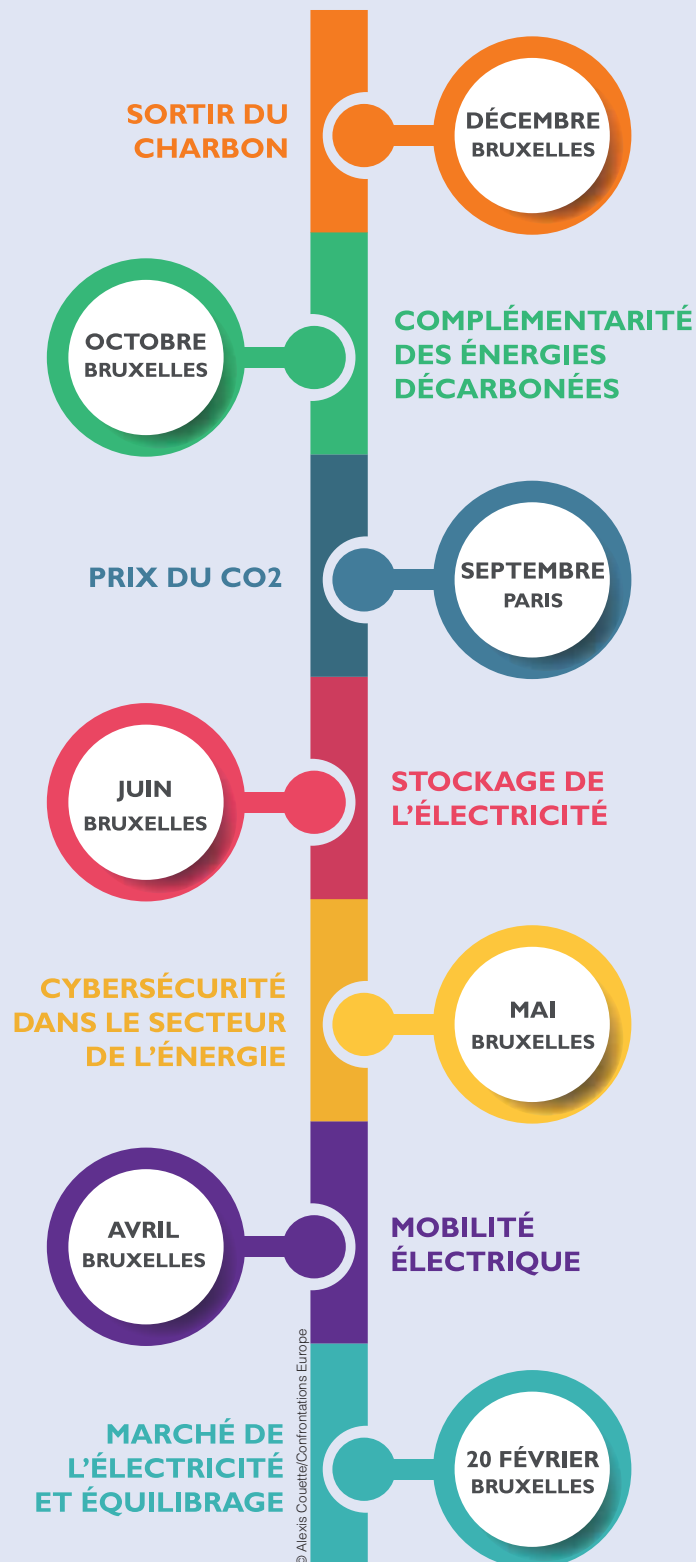
POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Un travail mené à un rythme soutenu. Les institutions européennes n'ont pas chômé pour définir le nouveau cadre réglementaire qui s'appliquera aux secteurs de l'énergie et des transports à partir de 2020. Des dispositions importantes demeurent en discussion, mais il ne fait plus de doute que le système électrique sera profondément modifié et que nos modes de déplacement vont évoluer. S'agissant du Paquet Energie, en 2018, notre groupe « Transition énergétique » se penche sur deux aspects majeurs de la position défendue par Confrontations Europe¹⁾. La sécurité d'alimentation, en premier lieu, se trouvait au centre des échanges organisés le 20 février. Cette séance a permis de mieux saisir les préoccupations des gestionnaires de réseau, chargés partout en Europe d'équilibrer à chaque instant l'offre et la demande. Cette mission suppose de disposer de réserves de puissance activables en cas de besoin et d'une visibilité suffisante sur la production et sur la consommation. Or certains promoteurs des énergies renouvelables souhaitent abroger les « mécanismes de capacité », mis en œuvre dans la plupart des pays afin de garantir la pérennité de ces réserves de puissance. Ces promoteurs veulent aussi raccourcir les délais d'annonce des ajouts ou retraits de production. Le débat a montré que les avancées déjà consenties par les opérateurs de réseau dans ces deux registres ménageaient une large ouverture aux énergies renouvelables et que le risque de défaillances augmenterait si on allait plus loin.

PALLIER L'INTERMITTENCE DU VENT ET DU SOLEIL

En second lieu, Confrontations Europe souhaite soutenir les initiatives prises pour assurer une transition énergétique qui soit socialement responsable. Les fermetures de centrales à charbon, au gaz, voire nucléaires, annoncées dans plusieurs Etats, vont toucher des dizaines de milliers de salariés et perturber l'économie de régions entières. Il convient donc d'applaudir la décision du Commissaire Miguel Arias Cañete, qui a lancé la « Plateforme pour les régions charbonnières en transition », et d'approfondir toutes les solutions procurant de nouvelles activités aux personnels concernés. Ce thème fera l'objet d'un séminaire à l'automne 2018.

ÉVÉNEMENTS ÉNERGIE 2018



S'agissant du Paquet Mobilité, Confrontations Europe étudiera son interaction avec le secteur de l'énergie et les interrogations qui en découlent. A titre d'exemple, l'accent mis sur les véhicules électriques impliquera des réseaux électriques conçus de manière à répondre de façon optimale aux besoins des automobilistes au moment de recharger leurs batteries et une tarification adéquate de ce service (le prix d'un plein dépendra du temps de charge). Certains constructeurs, comme Tesla, détiennent leurs propres bornes de recharge et s'interposeront donc entre le producteur et le client. Autre cas, les exploitants de flottes électriques (services postaux, auto-partage...) utiliseront les batteries des voitures à l'arrêt pour réaliser des gains en laissant leur énergie à disposition des opérateurs électriques. Recherche de l'optimum économique, adaptation de la réglementation, émergence de nouveaux acteurs européens seront au cœur du séminaire prévu sur ce sujet au printemps.

Les innovations annoncées dans les secteurs de l'énergie et des transports possèdent deux points communs : elles passent par des outils numériques et supposent un développement du stockage de l'électricité par batterie. Confrontations Europe abordera ces deux domaines transverses. La digitalisation des activités nous amènera à examiner les attentes nouvelles en matière de cybersécurité : renforcer la protection des infrastructures, répartir au mieux les tâches entre les organismes nationaux et l'ENISA (Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information), doter l'UE d'une indépendance à l'égard des géants mondiaux du numérique... Face à la percée des batteries, nous tenterons de dégager les synergies entre les marchés liés au système électrique, pour pallier l'intermittence du vent et du soleil, et les marchés de la mobilité, notre espoir étant de créer des conditions propices à l'essor d'une industrie européenne de la batterie.

Après une année 2017 marquée par les réflexions sur les orientations politiques, posons en 2018 les jalons de la réussite économique et sociale de la transition énergétique.

Michel Cruciani et Morgane Goret-Le Guen,
animateurs du Groupe Transition Énergétique

1) Cf. *Confrontations Europe La Revue* n° 120, p. 26.

LE « LEVEL PLAYING FIELD » : UN PARTENARIAT POSITIF AVEC L'UE ?

Le Royaume-Uni et l'UE sont entrés, depuis janvier dans la phase II des négociations. Theresa May semble avoir mis un peu d'eau dans un vin jusque-là assez aigre en évoquant le concept de « level playing field », une expression signifiant que les deux parties se doivent d'agir sur un pied d'égalité. Serait-ce la promesse d'un possible partenariat positif ?

La question du statut de l'Irlande n'est toujours pas résolue et pourrait même mettre en péril la totalité de l'accord de sortie et la mise en place d'une nouvelle relation de type préférentiel entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Mais le Conseil européen a tout de même adopté les *guidelines* que lui avait initialement proposées le Président du Conseil européen Donald Tusk au début du mois de mars. Ce document n'apporte rien de très nouveau par rapport aux orientations générales déjà adoptées en avril 2017 mais revient avec une insistance nouvelle sur la notion du « level playing field »

*L'expression
"level playing field"
signifie que les parties
doivent agir
« sur un pied d'égalité »*

entre les deux parties. C'est une expression un peu étonnante, qui n'a pas de traduction simple en français qui signifie que les parties doivent agir « sur un pied d'égalité ». À l'heure où l'Union européenne réaffirme avec vigueur le statut de futur « pays tiers » du Royaume-Uni et les conséquences qui en découlent, cette référence appuyée au concept de « level playing field » a de quoi surprendre. Le Premier ministre britannique a cependant, dans son discours du 2 mars dernier sur le futur partenariat économique qui liera le Royaume-Uni avec l'Union européenne, pris des engagements très clairs en réaffirmant que l'accès



réciproque aux marchés des deux parties devrait être fondé sur une base loyale. Theresa May a même expressément déclaré que le Royaume-Uni pourrait choisir de s'engager de manière contraignante, dans des domaines réglementaires comme les aides d'État ou la concurrence, afin que sa législation reste en phase avec celle de l'Union européenne. De même, elle a assuré à l'Union européenne qu'elle croyait à l'importance de droits forts en faveur des consommateurs et que son pays ne s'engagerait pas dans une course au moins-disant en matière de droits des travailleurs et d'environnement. En revanche, les enjeux fiscaux, notamment la fiscalité des entreprises n'ont pas du tout été abordés.

Sur un plan commercial il ne fait aucun doute que le Royaume Uni est très intégré dans l'Union européenne. En 2016, dans le domaine des marchandises, ses exportations vers les 27 autres États membres ont atteint 176 milliards d'euros (44 % du total de ses exportations mais 6 % des exportations intra-UE) un chiffre historiquement en léger recul. Deux spécificités doivent être relevées : le Royaume-Uni connaît un déficit « marchandises » considérable avec l'Union européenne puisqu'il atteignait 115 milliards d'euros pour la même année. Ce déficit, en très nette augmentation depuis une quinzaine d'années, est de loin le plus important au sein de l'Union européenne. Autrement dit, l'Union européenne a un intérêt réel dans le marché britannique. À noter aussi qu'avec Malte et Chypre, le Royaume-Uni fait partie des trois États membres dont le commerce de marchandises avec le reste du monde est supérieur à celui avec l'UE

à 27. Dans le domaine des échanges de services, il jouit d'un excédent important engendré tout particulièrement par les services financiers, les « business services », qui chacun représentent environ 25 % du total de ces exportations et le secteur des transports.

Avec un Royaume-Uni devenu pays tiers qui recherche une relation préférentielle avec l'Union européenne, la problématique du « level playing field » doit nécessairement être examinée par rapport à la portée économique des accords de libre-échange que l'Union européenne a mis en place avec ses partenaires les plus importants. Ainsi, pour la même année, les importations de marchandises en provenance du Canada atteignaient une valeur de 29,2 milliards d'euros avec un traité CETA en cours de conclusion, et de 66,6 milliards d'euros pour celles venant du Japon dans une situation proche de celle du Canada en termes de négociations. Rien donc de comparable avec les flux en provenance du Royaume-Uni. Et il est aussi intéressant de noter que les importations de marchandises originaires des États-Unis atteignaient 250 milliards d'euros toujours en 2016 et 344,9 milliards pour la Chine, partenaires avec lesquels s'appliquent uniquement les règles et disciplines de l'OMC⁽¹⁾, c'est-à-dire en particulier les engagements tarifaires pris dans cette enceinte pour les marchandises ou d'accès au marché pour les services, sans discipline additionnelle particulière.

Les quatre grands domaines affectés

Dans le document d'analyse qu'elle a rendu public à la fin du mois de janvier 2018, la Commission européenne démontre que la sortie du Royaume-Uni produira des effets significatifs dans au moins quatre domaines par rapport à la situation actuelle :

- les aides d'État. L'ensemble des règles découlant du Traité et du droit dérivé ne seront plus d'application. Les règles multilatérales en vigueur dans le cadre de l'OMC sont beaucoup moins efficaces dans la mesure où leur mise en œuvre est beaucoup plus contrainte et limitée au seul secteur des marchandises ;
- la fiscalité, domaine où l'acquis communautaire, bien que limité, touche des questions aussi importantes que l'assistance mutuelle, le mécanisme de règlement des différends fiscaux dans l'UE, les règles en matière de

taxation des sociétés mères et des filiales ou encore le code de conduite ;

- l'environnement, secteur dans lequel l'acquis communautaire est de loin plus contraignant que les disciplines internationales. La Commission cite en particulier la directive sur les émissions industrielles ou les plafonds en matière d'émissions nationales. À cheval sur l'environnement et le réglementaire on peut y ajouter le règlement REACH ;
- le social, domaine dans lequel le Royaume-Uni pourrait décider de réduire les protections accordées dans le cadre de l'acquis communautaire en matière de sécurité au travail, de négociation collective, de restructuration des entreprises, etc.

Or, ces questions sont restées sans réponse jusqu'à présent dans les accords préférentiels conclus par l'Union européenne avec des pays tiers : des procédures de consultation et de règlement des différends peu efficaces pour les aides d'État, des clauses de bonne gouvernance sans grande portée pour la fiscalité, une référence aux accords multilatéraux en matière d'environnement et aux conventions de l'OIT pour les normes du travail.

Univers irrationnel du Brexit

Comment faire pour avancer dans la bonne direction ? De part et d'autre, les dirigeants politiques ont réaffirmé leur attachement aux valeurs communes spécifiques à « l'Europe ». Ils ont raison. Il s'agit effectivement de sujets d'intérêt commun compte tenu du degré d'intégration atteint entre les deux parties et de leur passé commun. Dans ce contexte mais aussi dans l'univers irrationnel du Brexit riche en provocations de tous genres, en particulier du côté des « *hard Brexiteers* », il faut regarder la situation avec sérénité : Madame May s'est prononcée, au début du mois de mars, en faveur d'un « level playing field » (même si l'expression en tant que telle n'a pas été prononcée). La population britannique et les syndicats n'accepteront pas sans réagir violemment des reculs importants (ou non) en matière de protection sociale... La société civile britannique est très engagée en matière d'environnement. La perspective de transformer le Royaume-Uni en un nouveau Singapour aux portes de l'Europe continentale, avec une fiscalité si avantageuse qu'elle mettrait en péril l'attractivité du continent doit être

examinée à la lumière de la situation budgétaire du pays qui a d'énormes difficultés à réduire un déficit qui reste à 4,1 % du PIB et des efforts qui ont déjà été demandés au peuple britannique, efforts qui expliquent à la fois le vote en faveur du Brexit mais aussi le virage vers le Labour Party lors des élections de juin 2017.

En fait, ce débat sur le « level playing field » peut être une chance pour le développement de la relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni s'il permet de démontrer qu'il est possible de construire un partenariat positif avec le Royaume-Uni. Ce dernier a besoin d'un accord préférentiel avec l'Union européenne qui ira plus loin que tout accord jamais négocié par l'Union européenne. Il est évident qu'aucun accord ne pourra apporter au Royaume-Uni, pays tiers, un statut comparable à celui d'un État membre de l'Union qui contribue à l'exercice de la souveraineté européenne et a souscrit à un ensemble de droits et d'obligations. Mais sur la base d'un accord préalable qui semble en vue au niveau politique sur la nécessité d'un « level playing field », il devrait être possible de construire quelque chose de neuf qui pourrait à terme servir de modèle en matière de gouvernance globale notamment dans les domaines de la concurrence, de l'environnement, du social ou de la coopération fiscale. Cette nouvelle situation demandera la mise en place d'un régime de gouvernance très élaboré en matière de supervision, de règlement des différends et de mécanisme de mise en œuvre qui respectera la souveraineté européenne autant que la souveraineté britannique. C'est un objectif accessible avec un peu de bonne volonté de chacune des deux parties, surtout des Britanniques. Mais il est sûr que rien ne remplacera jamais les bénéfices du marché intérieur. 🇬🇧

Hervé Jouanjan, vice-président de *Confrontations Europe*, ancien directeur général à la Commission européenne et *Of Counsel* auprès du cabinet *Fidal*

¹⁾ Dans le document de janvier dernier, la Commission européenne a utilisé comme indicateur d'intégration la somme des importations et exportations. Dans le cas d'espèce, il nous semble préférable d'analyser la situation à l'aune des flux d'importations dans l'Union car le « level playing field » ne peut se mesurer que par rapport à la situation sur le marché des 27 sachant que c'est le Royaume-Uni qui quitte l'UE dont le niveau d'exigences est l'un des plus élevés au monde.

L'URGENCE DE RÉVISER DUBLIN

Les défauts du système d'asile européen sont connus de tous. Faire reposer la responsabilité de l'accueil des demandeurs d'asile sur les pays de première entrée, comme l'impose le Règlement de Dublin n'a fait qu'accentuer les tensions entre États membres et plonger les demandeurs d'asile dans des situations dramatiques. La Commission européenne en est à discuter de « Dublin IV », mais comment réformer un système intrinsèquement inopérant ?

Faut-il réviser le Règlement Dublin ? Et faut-il vraiment tenter de le sauver ? Cette question vient à l'esprit lorsqu'on constate les désordres majeurs que provoque ce dispositif européen en matière d'asile.

Le système Dublin repose sur deux principes établis dès sa conception en 1990. Le premier est simple : une personne ne peut demander l'asile que dans un seul pays européen, et cet examen vaut pour toute l'Europe. Cet objectif est cohérent avec la volonté de construire une politique commune. Il serait pertinent si les conditions d'octroi du statut de réfugié et les conditions sociales d'accueil des demandeurs d'asile étaient globalement semblables. Mais c'est une fiction : près de 30 ans après la signature de la convention

de Dublin, les disparités entre les États de l'UE sont telles que l'idée d'un examen dans un pays pour toute l'Europe n'est pas réaliste. Et l'écart se creuse au fur et à mesure que les pays de l'Est européen durcissent leurs politiques.

Si un seul État peut être saisi par un demandeur d'asile, comment et qui détermine cet État ? C'est le second principe de « Dublin » qui prévoit que le pays responsable est celui qui a laissé entrer le demandeur d'asile dans l'espace européen : involontairement (entrée irrégulière) ou volontairement (en délivrant un visa). En retenant cette idée, les signataires de la convention Dublin ont généré des conséquences désastreuses, en cascade.

En effet, les difficultés d'accès au territoire européen sont telles que le demandeur d'asile

n'a, de fait, pas le choix de l'État qui examinera sa demande. Il tente d'entrer dans l'espace européen par là où il le peut (Espagne, Italie, Grèce, etc.), et puisqu'il est désormais obligé de « déposer ses empreintes » dès son arrivée, il n'a plus, ensuite, la possibilité de se rendre dans un autre État de l'UE. S'il tente malgré tout sa chance ailleurs, il fera alors l'objet d'une « réadmission Dublin ». Ces procédures prennent des mois, pendant lesquels le demandeur d'asile « dubliné » est suspendu dans un no man's land juridique et social destructeur. Situation totalement kafkaïenne, subie par des dizaines de milliers de personnes, et qui ne fait que s'aggraver d'année en année.

En ne tenant pas compte de la volonté des réfugiés, de leurs attaches culturelles, de leurs projets, Dublin gêne leur intégration dans le pays d'asile, puisqu'il ne correspond pas à celui dans lequel ils auraient été entourés. À considérer les réfugiés comme « une charge à se répartir », la philosophie de Dublin oublie ainsi le dynamisme de personnes qui, avant d'être des « réfugiés », sont des hommes et des femmes qui veulent décider, comme tout un chacun, de leur propre vie.

Le système Dublin est enfin profondément inéquitable puisqu'il fait peser une très lourde charge sur les pays d'entrée dans l'UE (Italie, Grèce). Nul besoin ici de rappeler les tensions et les déséquilibres qui croissent entre les pays de premier accès et les autres. Les larmes de crocodile de certains après le résultat des dernières élections italiennes ne peuvent faire oublier l'absence de volonté politique de réformer de façon plus juste la répartition des responsabilités entre États européens. La partie de ping-pong qui se joue à la frontière franco-italienne entre les polices des deux pays, au détriment des réfugiés, illustre à elle seule le double discours des autorités françaises en matière de « solidarité européenne ».



© Jérôme Lubiana

Alors est-il possible et envisageable de réformer le système Dublin sur des bases conformes aux valeurs de protection et de solidarité intra-européenne ? Sans doute, mais cela passe nécessairement par un questionnement de ses principes fondateurs. Car il faut se rendre à l'évidence : le premier principe – une demande d'asile étudiée vaut pour tout l'espace européen – n'est atteignable qu'à la seule condition d'une profonde harmonisation des critères d'octroi de la protection comme des conditions sociales d'accueil. Or, en l'état actuel du gouffre qui se

creuse entre l'Est et l'Ouest européen quant à la politique migratoire, cet objectif est peu réaliste. Reconstruire Dublin signifierait donc de reconsidérer son espace, avec les États qui souhaitent cette harmonisation tout en partageant une semblable vision de l'accueil des réfugiés. La proposition d'un Office européen de l'asile, proposée notamment par Emma-

nuel Macron, aux contours encore indéfinis mais qui serait une sorte d'OFPRA européen, va dans ce sens. Mais cette idée pourra difficilement prospérer au-delà de certaines frontières (France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas...). Ce serait alors prendre acte d'une Europe à deux ou plusieurs vitesses. Qui osera franchir cette étape ?

« **Bâtir le futur Dublin en prenant comme principe premier le libre choix du pays d'accueil par le demandeur** »

Réformer Dublin devra nécessairement remettre en question aussi son deuxième principe : celui portant sur la détermination de l'État responsable ou de l'État d'accueil. Pour les raisons évoquées ci-dessus, l'absence de choix du pays d'accueil laissé aux demandeurs d'asile est une absurdité : elle est inefficace, elle engendre des dispositifs et des procédures kafkaïennes, elle repose sur une vision dirigiste et au final handicapante pour les réfugiés. Il faudra donc bâtir le futur Dublin en prenant comme principe premier le libre choix du

pays d'accueil par le demandeur, l'absence de choix devant rester l'exception.

Une telle refondation prendra, si elle a lieu, des années.

En attendant, le durcissement permanent des lois pour « appliquer Dublin » – qu'il s'agisse des négociations sur Dublin IV, ou de la récente loi française sur la rétention des « dublinés » – ne fera qu'accroître les désordres actuels.

Aussi, plutôt que de s'acharner à vouloir faire fonctionner un dispositif qui n'a jamais fonctionné et ne fonctionnera jamais, il serait bienvenu que la France prenne l'initiative de proposer à ses voisins les plus proches – en l'occurrence l'Italie et l'Allemagne – de négocier des modalités de mise en œuvre plus souples. En faisant en sorte, par exemple, que toutes les personnes dont la demande d'asile n'a pas été étudiée puissent déposer leur demande dans l'un de ces trois pays : celui de leur choix. ☞

Laurent Giovannoni, responsable Accueil et Droits des étrangers au Secours Catholique

« SOLIDARITÉ », QUOTAS ET MARCHANDAGES

160 000. C'était le nombre de demandeurs d'asile qui devaient être répartis sur une période de deux ans, entre septembre 2015 et septembre 2017, dans les États membres de l'Union européenne afin de venir en aide à l'Italie et la Grèce débordées par les arrivées massives de l'été 2015. Le chiffre avait été déterminé par le cabinet de Jean-Claude Juncker. Les services de la Commission l'avaient d'emblée jugé trop élevé, irréalisable. A raison semble-t-il. Un peu moins de 35 000 demandeurs d'asile ont été relocalisés deux ans plus tard...

De fait, le « plan de relocalisation » des demandeurs d'asile était mal parti. D'emblée, quatre pays (Hongrie, Slovaquie, République tchèque et Roumanie) s'y étaient opposés. La Slovaquie et la Pologne ont même déposé un recours auprès de la Cour de Justice de l'UE pour contester la logique même des « quotas » imposés aux États membres. Si leur recours, en septembre dernier, a été rejeté par la justice européenne, aucune sanction n'a été prise à leur égard, la Commission craignant de creuser encore un peu plus le fossé entre États membres...

L'échec du plan est patent alors même que n'étaient ciblés que les demandeurs d'asile originaires de pays dont le « taux de reconnaissance », c'est-à-dire le taux de réponses positives, dépassait 75 %. Ce plan de répartition des demandeurs d'asile concernait donc presque exclusivement les Syriens et les Érythréens. Après la signature du deal UE-Turquie, en mars 2016, il s'adressait de fait plus spécifiquement aux Érythréens puisque les Syriens étaient renvoyés de Grèce vers la Turquie, considéré comme un « pays sûr » – ce qui apparaît à nombre d'acteurs assez contestable.

Cet échec porte la marque de la faillite de la solidarité entre États membres sur l'enjeu migratoire. En début d'année, néanmoins se sont ouvertes, à Bruxelles,

les négociations « Dublin IV ». La Bulgarie, qui préside, depuis janvier, le Conseil de l'Union européenne depuis janvier, tente de trouver un système plus juste afin d'éviter que les demandeurs d'asile se retrouvent dans leur immense majorité en Grèce et en Italie, une situation qui ne cesse d'aggraver les tensions entre États membres. Les 27 rediscutent de la mise en place de quotas par État. Donald Tusk, le président du Conseil européen, qui apparaît sur ces questions migratoires comme la tête de pont avancée des pays de Visegrad, s'est clairement déclaré en faveur de quotas « volontaires ». Mais le risque serait alors qu'aucun État ne se déclare justement volontaire... Des discussions tendues sont en cours entre les gouvernements des 27 sur la détermination d'un seuil qui, s'il est atteint, déclencherait un plan de répartition des migrants dans les États membres. Évidemment la Grèce exige que ce seuil soit le plus bas possible, la France qu'il soit le plus élevé possible... Un dispositif censé rallier les États les plus récalcitrants : il serait question de demander aux États membres qui refusent de relocaliser des demandeurs d'asile de financer les frais d'intégration du demandeur d'asile dans l'État membre qui accepterait de l'accueillir à leur place. Au prochain Conseil européen de juin, les 27 sont censés s'accorder sur une telle solution par consensus. Si les États membres ne trouvent pas d'accord – ce qui est probable... – la situation risque d'être désastreuse. De fait, en juin, la présidence du Conseil européen passe à l'Autriche dont le nouveau gouvernement qui rassemble six ministres d'extrême droite, a décidé de mener une intense lutte contre l'immigration et les réfugiés...

Clotilde Warin, rédactrice en chef, Confrontations Europe

EN FRANCE, COMPTER SUR L'ŒUVRE DE L'HOSPITALITÉ

Depuis le début de la crise migratoire en 2015, la France n'est pas parvenue à accueillir dignement les migrants. Pourtant, une frange de la société civile s'avère prête à recevoir ces nouveaux arrivants fuyant des pays marqués par la pauvreté et les conflits.

Depuis 2013 et plus fortement depuis 2015, année au cours de laquelle le terme de « crise des réfugiés » est apparu, l'Union européenne est aux prises avec une augmentation sans précédent par son ampleur et sa durée de l'afflux des migrants. Tout porte à croire que ce phénomène est durable. Ce défi est sans doute parmi les plus décisifs aujourd'hui pour l'UE. Comment prévenir le raidissement généralisé et le repli des États membres sur des politiques migratoires nationales, mettant en risque l'Union elle-même ?

Il n'est pas question d'aborder ici cette question dans son ensemble. Ce que l'on voudrait souligner en prenant l'exemple de la France, c'est la révélation dans l'espace public, sur fond d'inquiétude ou d'hostilité, d'une disponibilité à l'hospitalité largement répandue sur le territoire.

Cette disponibilité s'est observée notamment depuis 2015 au travers du succès des 310 « Centres d'accueil et d'orientation » (CAO) : répartis dès le début 2017 dans 84 départements, ils permettent d'héberger temporairement des migrants. De taille réduite, installés en ville moyenne ou en milieu rural, ces centres sont souvent parvenus à susciter un courant d'empathie mutuelle avec les habitants. Lorsque la fermeture de certains d'entre eux a été annoncée, les préfets ont enregistré les regrets des élus et de la population. L'expérience positive des CAO conçus dans l'urgence du drame de Calais conduit aujourd'hui à systématiser l'établissement de centres pérennes dits « d'accueil et d'évaluation des situations »⁽¹⁾. Situés dans chaque région ils devraient permettre une pré-orientation des nouveaux arrivants avant le dépôt de leur demande d'asile, et fonctionneront grâce à des bénévoles⁽²⁾.

Mouvement national de solidarité

Mais au-delà de ces engagements volontaires qui s'inscrivent dans l'accueil public, de nou-

velles initiatives apparaissent proposant une expérience directe de rencontre entre la population et primo-arrivants. En septembre 2016, un groupe de jeunes de Sarcelles, appuyé par leur municipalité, lance le « Grand Défi » à l'origine d'un mouvement national de solidarité tourné d'abord vers les migrants en situation d'extrême précarité aux alentours des gares du nord et de l'est à Paris⁽³⁾. Autre initiative remarquable, celle de l'association SINGA qui propose au travers du programme CALM (Comme à la maison) de mettre en relation des migrants en situation régulière et des citoyens prêts à signer avec eux un contrat d'hébergement pouvant durer plus d'un an, assorti de règles de convivialité. Plus ancienne – elle date de 2009, l'initiative « Welcome », rattachée au réseau mondial des Jésuites JRS, propose un accueil à la carte, d'une durée limitée (4 à 6 semaines), adapté tant aux besoins des migrants qu'aux possibilités des familles, dans près de 40 villes en France.

L'éthique d'hospitalité qui anime ces réseaux est beaucoup plus ancrée dans l'imaginaire de nos compatriotes que les commentateurs autorisés de la presse, des médias et des réseaux sociaux ne semblent le penser. Selon un sondage mené par l'IFOP en octobre 2016⁽⁴⁾, exclusivement consacré aux attitudes des Français face à l'immigration un quart des Français déclarait avoir déjà, au cours des douze derniers mois, mené une action pour venir en aide aux réfugiés (sous forme de dons d'argent, de nourriture ou de vêtements) et 30 % souhaitaient mener plus d'actions plus à l'avenir. Pourtant, selon le même sondage, les Français étaient dans leur grande majorité défavorables à la poursuite de l'immigration : 17 % se déclaraient franchement hostiles et 57 % exprimaient leur inquiétude.

Comment comprendre cette ambivalence entre la peur et l'aspiration à la capacité d'accueillir ? L'hospitalité (vertu individuelle) et l'accueil (valeur politique) relèvent certes de la



Un campement de migrants au canal Saint-Denis à Paris.

© Jérôme Tubiana

générosité. Ils engendrent aussi une expérience puis une culture de la rencontre authentique dont le besoin est en vérité fortement ressenti. La rencontre est de nature à transformer celui qui accueille autant que celui qui est accueilli. Elle ouvre des horizons nouveaux lorsque tout semble dans l'impasse. Marcella Villa-Lobos, coordonnatrice de Welcome en France, évoque ainsi cette « œuvre » relationnelle accomplie par la rencontre : « C'est parce que nous passons du temps ensemble que nous pouvons dépasser nos préjugés. C'est parce que nous partageons des moments ensemble que nous construisons une mémoire collective et que nous découvrons une commune humanité. »

Pour faire face au défi à long terme des sociétés européennes dans les courants migratoires mondiaux, nous avons besoin en premier lieu de politiques qui prévoient, régulent, organisent. Mais elles seront d'autant plus efficaces qu'elles s'inscriront dans l'œuvre de l'hospitalité. ☞

Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

1) CAES. Cf. Note d'information du ministère de l'Intérieur du 4/12/2017.

2) Au Centre Paris Nord installé Boulevard Ney, plusieurs centaines de bénévoles mobilisés par la Mairie du 19^e s'activent aux côtés d'Emmaüs Solidarité.

3) Exemples cités par Jean-François Corty, directeur des opérations internationales de Médecins du monde dans *La France qui accueille*, ouvrage coécrit avec Dominique Chivot, éditions de l'Atelier, 2018.

4) Sondage réalisé pour le think tank Moreincommon : www.ifop.fr/media/poll/3814-1-study_file.pdf

EN ALLEMAGNE, UNE POLITIQUE D'ÉTAT EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION

En 2015, Angela Merkel a ouvert les portes de son pays aux réfugiés apparaissant comme la seule dirigeante optant pour une politique humaniste au sein de la « forteresse Europe ». Comment, deux ans plus tard, se déroule l'intégration de ces centaines de milliers de réfugiés ?

En 2015 et 2016, 1,2 million de demandes d'asile ont été déposées en Allemagne. L'intégration des nombreux réfugiés arrivés en 2015 et en 2016 constitue un véritable défi pour le gouvernement à tous les niveaux (fédération, Länder, et communes), mais aussi pour les citoyens. En mai 2016, le gouvernement allemand a adopté une stratégie commune d'intégration de tous les immigrants vivant sur le territoire. Cette stratégie fait appel à la responsabilité de quasiment tous les ministères fédéraux, que ce soit dans les domaines de l'apprentissage de la langue, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi ou encore de l'intégration sociale.

Le premier facteur-clef d'intégration est l'apprentissage de la langue. C'est pourquoi l'Allemagne propose à chaque réfugié 700 heures de « cours d'intégration ». Cette formation comprend 600 heures des cours de langue de niveau « débutants » ou « intermédiaires ». 100 autres heures sont consacrées à un cours dit « d'orientation » dont l'objectif est de donner des bases historiques, culturelles et juridiques aux nouveaux arrivants, et de leur expliquer les valeurs de l'Allemagne. En 2016, ces cours ont été suivis par 430 000 participants¹⁾.

Des programmes personnalisés de 900 heures peuvent être organisés pour répondre à des besoins plus particuliers (cours d'alphabétisation, cours d'apprentissage d'un second alphabet, cours d'intégration destinés aux moins de 27 ans qui ne sont pas tenus d'aller à l'école, cours pour les parents ou les femmes dans l'impossibilité de suivre un cours d'intégration pour des raisons familiales ou culturelles, cours intensif pour les personnes



capables de progresser plus rapidement, cours pour les personnes souffrant de handicap).

Les participants au « cours d'intégration » sont censés atteindre le niveau B1, un niveau de langue qui leur permet de faire face à toutes les situations du quotidien. Tout au long du processus d'intégration, des conseillers spécialisés guident les migrants adultes en adaptant leur approche à chaque cas et en les accompagnant étape par étape. L'objectif est de permettre aux nouveaux arrivants de devenir autonomes et d'être mis en contact

LE BAMF, OUTIL CENTRAL DE L'INTÉGRATION !

Placé sous l'égide du ministère fédéral de l'Intérieur, l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés (BAMF), situé à Nuremberg, est l'institution de référence en Allemagne sur les questions d'intégration. Il ne s'agit pas d'une création récente puisque le BAMF fête cette année ses... 65 ans. Mais grâce à ses agences décentralisées, il assure un contact direct avec tous les acteurs dans le domaine de la protection des réfugiés et coordonne les activités de promotion de l'intégration au niveau national.

avec les services sociaux le plus vite possible.

Accès au marché du travail

Les personnes bénéficiant du droit d'asile, réfugiés au sens de la Convention de Genève de 1951 ou d'une protection subsidiaire²⁾ ont accès au marché du travail. Cet accès est aussi étendu à toute personne qui arrive sur le sol allemand via des programmes humanitaires ou sur admission qui est admise sur le territoire pour des motifs humanitaires, politiques ou de droit international. Toutes ces personnes ont droit à des

prestations de revenu minimum et des aides facilitant leur intégration au marché du travail.

Afin d'accélérer l'accès au marché du travail des réfugiés, en juillet 2016, le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales a aussi mis en place des cours d'allemand spécifiquement liés à un secteur professionnel. Cette formation est plus poussée que les cours d'intégration : elle aide les participants à passer du niveau d'allemand B1 au niveau C2 afin d'accroître leurs chances sur le marché du travail. Une mesure d'autant plus importante que selon des données UE/OCDE, l'intégration sur le marché du travail est directement liée à la bonne maîtrise de la langue : en Allemagne, 65 % des réfugiés ayant un niveau de langue intermédiaire ont un emploi. Le taux tombe à 28 % pour les nouveaux arrivants n'ayant qu'un niveau de langue basique³⁾... ☞

Rose Langer, chef de Département au ministère du Travail et des Affaires sociales (Allemagne)

1) www.la-croix.com/Monde/Europe/En-Allemagne-cours-integration-pour-migrants-2016-02-22-1200741838

2) Statut octroyé à une personne qui ne peut être considérée comme réfugié mais que l'Union européenne ne renvoie pas dans son pays car elle risquerait d'y subir des violences.

3) *Integrating refugees into the labour market - Where does Germany stand?* Sept. 2017, OCDE.

LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UE, FACTEUR D'INSTABILITÉ AU SAHEL ?

Quel est l'impact des politiques de l'Union européenne pour gérer les flux migratoires dans les pays d'origine et de transit ?
L'exemple d'Agadez au Niger, l'une des principales villes de transit des migrants d'Afrique de l'Ouest.

Le processus de Khartoum de novembre 2014, l'accord de La Valette (novembre 2015), le « deal » UE/Turquie signé en mars 2016 : autant d'exemples qui illustrent l'approche sécuritaire de la politique migratoire de l'Union européenne, axée sur l'« externalisation » de la gestion des migrants aux frontières extérieures de l'Europe. Ces accords se fondent sur l'idée que les pays de transit et même d'origine peuvent, pour le compte de l'UE, fermer leurs frontières aux migrants, les arrêter, les détenir dans des centres, et accepter les demandeurs d'asile déboutés. En contrepartie, les pays d'origine et de transit, qui deviennent ainsi des « partenaires » de l'UE, reçoivent des avantages financiers ou politiques, notamment de l'aide au développement, voire la libéralisation du régime des visas.

Ces politiques d'externalisation des frontières ont pourtant des conséquences importantes pour les villes du Sahel comme Gao au Mali, Agadez au Niger, Tamanrasset en Algérie, ou Sebha en Libye. Devenues des points de transit importants pour les flux migratoires mixtes trans-sahariens, elles sont de plus en plus la cible des responsables politiques de l'UE désireux d'enrayer la migration irrégulière. Or, depuis 2000, 100 000 migrants auraient transité au Niger chaque année avec un pic de 333 891 migrants pour la seule année 2016.

Migration liée à un éventail d'activités économiques légales

Jusqu'ici, le programme européen en matière de migration a largement ignoré les liens forgés entre la migration et les économies locales, et a eu des répercussions majeures sur la stabilité et le développement régionaux.

Le débat sur la migration assimile de façon erronée toutes les activités économiques liées à la migration irrégulière à la « traite des êtres humains ». Or, dans les faits, la migration irrégulière engendre tout un éventail d'activités économiques légales : des garçons en charge des



© Jérôme Tubiana

courses pour les migrants dans les villes de transit aux fournisseurs d'eau qui vendent aux migrants des jerricans de plusieurs litres à emporter avec eux dans le désert, en passant par les opérateurs de transferts de fonds qui permettent aux migrants de payer leurs trajets par tronçons. Ces activités économiques favorisent la croissance dans les secteurs secondaires et alimentent à leur tour la demande en biens et services. En outre, les convois à bord desquels les migrants traversent la frontière sur la route essentielle reliant le Niger et la Libye sont étroitement liés au commerce informel entre les deux pays. Les véhicules se dirigeant vers le nord reviendront ensuite chargés de biens et de marchandises qui sont ensuite vendus dans les pôles de transit.

L'industrie migratoire joue ainsi un rôle d'amortisseur économique pour les villes de transit et permet aux résidents de diversifier leurs revenus. À Agadez, une personne interrogée sur trois a reconnu tirer un revenu de l'industrie migratoire. Plus de 6 000 personnes ont un emploi directement lié aux migrants et, pour plus de la moitié des familles d'Agadez, les migrants sont une source de revenus indirects. Des revenus d'autant plus importants que nombre d'autres secteurs économiques de la région ont accusé un repli ces dernières décennies. Le tourisme a pâti de la menace représentée par les rébellions touarègues des années 1990 et 2000, et du passage d'Agadez en « zone

rouge » ; l'extraction de l'uranium a été frappée de plein fouet par la baisse mondiale du cours du minerai et le gouvernement a fermé des sites d'extraction aurifère. Enfin les revenus agricoles ne constituent plus une source fiable de revenus en raison des périodes de sécheresse récurrentes.

Et pourtant les politiques migratoires qui sont en train d'être mises en œuvre au Niger ne prennent pas en compte l'importance économique vitale de l'industrie migratoire. Plus de 282 chauffeurs ont été arrêtés et au moins 169 pick-up ont été confisqués. L'UE est censée financer le développement socio-économique à long terme par le biais notamment de projets agricoles. Mais rien n'a pour l'heure encore été mis en œuvre, laissant la population d'Agadez dans une situation encore plus précaire qu'avant la mise en œuvre des politiques migratoires. Deux tiers des personnes interrogées ont fait observer que la communauté d'Agadez ne bénéficie pas des mesures d'atténuation de la migration. La question est donc de savoir à quel point il est possible de porter atteinte à un secteur économique important sans mettre en place de véritables alternatives.

Fransje Molenaar, chercheuse à l'Unité de Recherche sur les Conflits de l'Institut Clingendael

POUR ALLER PLUS LOIN Vous pouvez retrouver les rapports du think tank néerlandais Clingendael sur www.clingendael.org/publication/feuille-de-route-pour-gestion-de-la-migration-durable-agadez

LES MISSIONS DE PROTECTION DE L'OFPRA, DU PROCHE-ORIENT AU SAHEL

L'initiative de l'Ofpra (Office de protection des réfugiés et apatrides) de dépêcher des équipes au Proche-Orient pour porter secours aux demandeurs d'asile les plus fragiles va dans la bonne direction. Elle a été étendue au Sahel par Emmanuel Macron dès l'été 2017. Certes ce programme ne concerne que quelques milliers de réfugiés, mais ne pourrait-il pas, si quelque volonté politique se faisait jour au sein de la « forteresse Europe », être porté par d'autres États membres ?

La France au chevet des demandeurs d'asile les plus vulnérables. Depuis la fin de l'année 2013, les agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) sont mobilisés auprès des personnes fuyant les persécutions dans leur pays et placées sous la protection du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre du programme de réinstallation⁽¹⁾. À cet effet, des missions sont régulièrement organisées au Proche-Orient, en Turquie, au Liban et en Jordanie, et depuis peu en Afrique, au Niger et au Tchad. Ainsi, les 13 missions organisées en 2017 ont concerné plus de 4 500 Syriens, Palestiniens de Syrie, Irakiens, Érythréens, Centrafricains, Soudanais, etc.

Les officiers de protection déployés pour une mission d'une à deux semaines procèdent à des entretiens sur place. Lorsque les personnes concernées arrivent sur le territoire français, elles reçoivent directement la décision de l'Ofpra. Ce dispositif s'inscrit en cohérence avec l'objectif de ces missions d'accueillir en France des personnes vulnérables en besoin manifeste de protection internationale. Il s'agit par exemple de personnes présentant des pathologies graves, ou de femmes seules avec enfants.

Pas une mesure d'externalisation de l'asile

Il ne s'agit pas d'une externalisation de l'asile, dès lors que ces missions de protection à l'extérieur sont bien complémentaires de l'examen au fond des demandes d'asile formulées sur le sol européen. Dès l'automne 2017, ces missions de protection au Proche-Orient ont été étendues à l'Afrique subsaharienne, comme annoncé par le président de la République le 27 juillet 2017 à Orléans. Il avait alors souhaité que « l'Union européenne, et à tout le moins,


la France le fera-t-elle, puisse aller traiter les demandeurs d'asile au plus près du terrain, dans l'État tiers le plus sûr, proche justement des États d'origine [...] pour leur éviter de prendre des risques inconsidérés ».

Début août 2017, une mission exploratoire de l'Ofpra au Niger puis au Tchad a permis la concertation avec les autorités locales et le HCR en vue du déploiement d'officiers de protection de l'Ofpra. Ces derniers ont ainsi pu être présents au Tchad dès le mois d'octobre 2017, pour une mission d'une semaine qui a bénéficié à 230 ressortissants centrafricains et soudanais, préalablement enregistrés par le HCR et relevant du droit d'asile. S'ajoute à ce premier critère la prise en compte de la vulnérabilité de ces personnes, ainsi que le risque de les voir poursuivre leur migration vers l'Europe à travers les terribles dangers de la Libye et de la Méditerranée. Mi-novembre 2017, une autre équipe de l'Ofpra s'est rendue à Niamey, capitale du Niger, où ont été entendues 72 personnes. Parmi elles, 25 personnes érythréennes et soudanaises récemment évacuées de Libye par le HCR ont pu être entendues avant d'être accueillies sur le sol français en urgence en raison de leur

grande vulnérabilité, dans un délai de quelques semaines.

À ce jour, trois missions de protection se sont tenues au Niger et au Tchad et d'autres sont en cours d'organisation dans les mois à venir. Parallèlement, les missions au Proche-Orient et en Turquie se poursuivent.

Le 9 octobre 2017, le président de la République a annoncé l'accueil en France, d'ici 2019, de 10 000 personnes dans le cadre de ce programme de réinstallation, dont 3 000 en provenance du Niger et du Tchad, et 7 000 depuis la Turquie, la Jordanie et le Liban pour des réfugiés syriens. Il a en outre invité ses homologues européens à rejoindre la France dans cette mobilisation pour éviter les drames vécus sur les routes migratoires vers l'Europe.

Aujourd'hui, le succès des missions de protection de l'Ofpra repose sur le travail avec les équipes du HCR. Leur réussite au Sahel dépend de la capacité du HCR à intervenir dans de bonnes conditions en Libye, mais également de l'engagement des États membres de l'Union européenne et, au-delà, des membres de la communauté internationale à prendre leur part dans la réinstallation des réfugiés, particulièrement en offrant leur soutien à la campagne exemplaire menée par les autorités nigériennes pour la prise en charge des rescapés de l'enfer libyen. 

Pascal Brice, directeur général de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides)



Idriss Déby, président du Tchad, avec E. Macron.

¹⁾ Les programmes de « réinstallation » prévoient des voies légales et sûres pour entrer dans l'UE, épargnant ainsi de périlleux voyages à des personnes vulnérables. À ne pas confondre avec la « relocalisation » (cf. encadré, p. 26 de ce numéro de *Confrontations Europe La Revue*) qui a pour but d'aider les États membres situés aux frontières extérieures de l'Europe à faire face à la pression d'une arrivée importante des réfugiés en envoyant des demandeurs d'asile arrivés sur leur sol (Grèce, Italie...) dans d'autres États membres où leur demande sera alors examinée.

POUR UNE IDENTITÉ EUROPÉENNE : L'INITIATIVE EUROPE 21



L'Europe n'a de sens et de fondement que si les Européens ont conscience et fierté de leur européenité, et s'ils veulent et peuvent former les projets ensemble pour faire société. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, beaucoup se replient sur l'État-nation qui incarne leur identité. C'est pour moi le signe et le risque majeur d'une décomposition du projet politique européen. Sachant cela, j'ai invité des universitaires et des militants associatifs à se réunir dans un séminaire « Europe 21 » avec l'objectif de mettre l'enjeu culturel européen au cœur de l'espace public, en faisant appel à différentes sources de spiritualité et d'engagement¹⁾. Le ciment culturel de la civilisation européenne est un humanisme à portée universelle où chaque personne est appelée à prendre soin d'elle-même, des autres et de l'humanité. Les contradictions de ces valeurs, entre l'intérêt et le don, entre la volonté de puissance et la solidarité, ont marqué son histoire et la civilisation a sombré au

xx^e siècle. La création de la Communauté européenne est une renaissance, mais elle est déjà aux prises avec une grave crise morale et politique. Les Européens sont largement dans l'ignorance de leur culture, de ce qu'ils sont, et alors qu'ils ont voulu pendant des siècles faire l'histoire, nous vivons aujourd'hui dans un « présentisme » et un manque de projet politique qui fasse sens commun autour de finalités partagées. Notre Union doit aujourd'hui entreprendre des changements importants de ses cadres institutionnels et de ses actes. Ceci appelle des engagements persévérants et créatifs avec la volonté d'acquérir une conscience commune des enjeux, ce qui suppose un travail critique beaucoup plus approfondi sur nous-mêmes et ce que nous voulons faire ensemble. Ce travail de longue durée doit être entrepris sans retard par toutes les sociétés européennes, leurs éducateurs, leurs associations et groupements dans un dialogue par-delà les frontières. Notre séminaire est une contribution, il y en a

beaucoup d'autres, il faut faire bouler de neige et percer le mur d'un espace public qui ignore l'enjeu.

Stigmatiser les populismes ne sert à rien si l'on ne gagne pas les consciences. Nous avons besoin de former une identité européenne qui ne se substitue pas aux identités nationales, mais les enrichisse, les civilise et les ouvre à la conscience des défis communs de ce monde. Pour résoudre nos problèmes, l'expertise ne suffit pas, d'autant qu'elle est stigmatisée comme technocratique ; une nouvelle façon de penser et d'agir, des progrès d'éthique et de créativité sont nécessaires individuellement et collectivement.

La souveraineté comme valeur nationale incarnée dans l'État n'est pas seulement un obstacle, c'est une chimère dans le monde interdépendant et interconnecté actuel. Il faut lâcher un peu de cette souveraineté étatique bornée pour aller vers une communauté politique européenne fondée sur des solidarités actives et qui

se nourrit de la recherche d'un nouvel humanisme.

Notre démocratie s'est affaiblie parce qu'elle est malade de nos violences intestines. La crise de l'engagement se nourrit du cynisme et de l'ultra libéralisme dans des sociétés qui revendiquent droits et libertés mais délèguent les responsabilités collectives à des structures politiques et institutionnelles qui sont ensuite contestées et dénigrées.

L'UE cherche à se construire par des voies juridiques et technocratiques faute de reposer sur des choix collectifs et des projets partagés.

Cette Union est introvertie et le refus d'accueillir les migrants est un marqueur de cette introversion. Nous devons donner à l'Union européenne la force d'assumer sa place et son rôle dans la transformation d'un ordre mondial qui génère des violences, des peurs et des replis. Aussi nos travaux veulent-ils investiguer le concept d'une grande Région qui s'extrait des logiques de blocs rivaux et entreprend de nouer des relations constructives pour partager des biens communs avec les autres régions du monde.

La deuxième session de notre séminaire a commencé, elle se situera dans une actualité pleine d'événements et de rendez-vous, où le besoin d'une refondation se fait sentir mais ne reçoit pas à ce jour de réponse significative. Ceci nous confirme dans notre volonté de donner de l'ampleur au combat pour une identité européenne.

Philippe Herzog, président fondateur de Confrontations Europe

¹⁾ Les sept premières conférences de la session 2017 font l'objet d'un cahier publié par ASCPE - *Les Entretiens Européens et Eurafricains*. Cf. www.entretiens-europeens.org.

CONFRONTATIONS



EUROPE

Un réseau
européen de

30 000
membres

Confronter les idées, construire l'Europe.

Confrontations Europe confronte les perspectives d'**acteurs de différents pays européens** : responsables d'entreprises, syndicats, territoires, associations, chercheurs, citoyens, en **dialogue avec les décideurs européens**.

Pour ce faire, Confrontations Europe organise entre 30 et 50 événements par an qui débouchent sur des **diagnostics partagés et des recommandations**.

700
publications

accessibles en ligne



VOS COORDONNÉES

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone(s) :

Adresse mail :

VOS MODALITÉS DE PAIEMENT

- chèque**
À l'ordre de « Confrontations Europe »
- virement bancaire**

EN FRANCE

BRED BANQUE POPULAIRE
Agence de Saint-Mandé
IBAN : FR76 1010 7002 2500 4202 5379
764
BIC : BREDFRPPXXX

EN BELGIQUE

BELFIUS Banque
IBAN : BE66 0682 4270 5343
BIC : GKCCBEBB

Vous pouvez aussi adhérer, faire un don, vous abonner en ligne sur notre site web : <http://confrontations.org>

VOS CHOIX DE SOUTIEN

Adhésion individuelle 2018

Oui, j'adhère à Confrontations Europe en 2018	Standard 120 € <input type="checkbox"/>	Étudiant 30 € <input type="checkbox"/>	Hors poste 60 € <input type="checkbox"/>
---	--	---	---

Abonnement annuel

Oui, je m'abonne à Confrontations Europe, La Revue	30 € <input type="checkbox"/>
--	-------------------------------

Don individuel

Oui, je fais un don à Confrontations Europe	150 € <input type="checkbox"/>	250 € <input type="checkbox"/>	500 € <input type="checkbox"/>	autre montant (€) <input type="text"/>
---	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---

Après déduction fiscale de 66 % **votre adhésion de 120 € revient à 40,80 €**. Un reçu fiscal vous sera délivré pour vos dons et adhésion.

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Fait à :
le :

À retourner à l'adresse suivante :
Confrontations Europe - 227, Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

CONFRONTATIONS EUROPE

LA REVUE



VOUS LISEZ **CONFRONTATIONS EUROPE LA REVUE**,
SOUTENEZ-LA EN VOUS ABONNANT ET/OU EN ADHÉRANT (P. 31)

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à *Confrontations Europe La Revue*

NOM

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. : Fax E-mail

Confrontations Europe La Revue (4 numéros par an) 30 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de *Confrontations Europe* à l'adresse suivante :
Confrontations Europe, 227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris